



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

CMPP BOSSUET

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....4

- Une année de structuration et de développement...4

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP5

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....7

AGRÉMENT.....	7
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS	8
FOCUS SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FONCTION RESSOURCE	9

LES PUBLICS ACCOMPAGNES14

PRÉSENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS.....	14
PATHOLOGIES PRÉSENTÉES PAR LES ENFANTS- ADOLESCENTS-JEUNES ADULTES SUIVIS AU CMPP	17

L'ACTIVITE22

ACTIVITÉ CONTRACTUALISÉE – CPOM 2024-2028	22
DOSSIERS MDPH	22
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT	23
MODALITÉ DE SUIVI DES ENFANTS AU CMPP	24
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS	26
DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS	26
LES ACTIVITÉS RÉCURRENTES.....	27
LES PROJETS DE L'ANNÉE	32

TRAVAILLER EN PARTENARIAT.....35

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES	35
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	35

L'ORGANISATION DU SERVICE38



LE PROJET DE SERVICE (AXE 12 DE LA FEUILLE DE ROUTE)	38
MISE EN CONFORMITÉ À LA SUITE DU RAPPORT D'INSPECTION DE L'ARS	41
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2 (AXE 1 DE LA FEUILLE DE ROUTE).....	42
STRUCTURATION ET FORMALISATION DES PARCOURS DE SOINS DES ENFANTS-ADOLESCENTS PRIS EN CHARGE AU CMPP (AXES 3, 5, 6 DE LA FEUILLE DE ROUTE).....	43
L'ORGANISATION INTERNE	45
LA DÉMARCHE QUALITÉ.....	47
SUIVI DES FICHES ACTION CPOM	52
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMÉNAGEMENTS.....	52
RESSOURCES HUMAINES	53
ORGANIGRAMME AU 1ER JANVIER 2025	53
MOBILITÉS, RECRUTEMENTS	54
RECOURS A INTERIMAIRES.....	55
AJUSTEMENT DE POSTES	56
ACTIONS DE FORMATION (AXE 9 DE LA FEUILLE DE ROUTE).....	56
PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2025.....	59
GLOSSAIRE	60
LISTE DES REDACTEURS	63
ANNEXES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.



INTRODUCTION

Une année de structuration et de développement

Après deux ans de fonctionnement au sein des PEP69/ML, le CMPP Bossuet a opéré un virage franc dans la structuration de son cadre d'intervention.

Un travail important de structuration a été mené par le CMPP pour répondre aux attendus de l'ARS suite à une inspection menée en 2021. Une dernière réunion de suivi d'inspection a eu lieu en 2024, l'ARS ayant jugé que le CMPP était sur la bonne voie de transformation pour répondre aux exigences d'un service médico-social au service des jeunes accompagnés.

L'année 2024 a été marquée par le travail de réflexion et d'élaboration en équipe du nouveau projet de service, accompagné en cela par un cabinet externe (A sens ouvert) sur 6 mois de l'année de janvier à Juin 2024.

Un autre chantier a également débuté en 2024, autour de la démarche qualité avec notamment l'actualisation des outils de la loi 2002-2, l'élaboration du plan bleu et la perspective de l'évaluation externe qui aura lieu fin juin 2025.

L'ARS nous a également octroyé une enveloppe budgétaire pérenne, ainsi que des CNR pour le développement de la fonction ressources du CMPP dont nous avons défini le cadre. Des premières actions ont vu le jour.

Ce rapport d'activité vise à présenter les nouveaux éléments de structuration apportés à l'organisation et au fonctionnement du CMPP, l'avancée de la réflexion autour du projet de service et de la démarche qualité, ainsi que le développement de la fonction ressource.

Il met également en avant les chiffres de l'activité 2024 issus de Médiateam, même si ceux-ci ne sont encore que partiellement consolidés.

L'ensemble des chantiers menés en 2024 concourent à pouvoir répondre aux objectifs du nouveau CPOM 2024-2028 signé par les PEP69/ML.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices: solidarité, laïcité et égalité

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décloisonnement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd’hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l’association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l’enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l’organisation d’une journée associative autour du pouvoir d’agir des associations dans l’évolution des politiques publiques.

L’association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l’enfance (internats sociaux et services d’accompagnement de mineurs non accompagnés), de l’action médico-sociale (dont l’action médico-sociale précoce, l’accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d’accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA)
- Un Centre d’action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d’Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d’internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d’Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d’Aide à l’Acquisition de l’Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d’accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d’appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

AGRÉMENT

Le CMPP, dénommé autrefois centre d'audiophonologie a ouvert en 1967. Il devient Centre Médico-Psycho-Pédagogique en 1968, en conformité avec l'annexe 32 du code de la sécurité sociale.
Il était géré par l'Association Centre Bossuet (ACB) dont le président était le docteur Marc ZIMMERMANN jusqu'à sa démission de sa fonction de président. Monsieur Paul Monot a assuré la succession en 2022.

Le CMPP BOSSUET est un centre de consultations, de diagnostics et de soins en ambulatoire, non sectorisé, de niveau 2, recevant des enfants des adolescents et des jeunes adultes de 0 à 20 ans, ainsi que leur famille et présentant des difficultés très variées.

L'agrément a été renouvelé le 3 janvier 2017 pour une durée de 15 ans.

Catégorie de l'établissement : 189 – Centre médico-psychopédagogique

- Numéro de SIRET : 77990467100400
- Numéro de FINESS : 690781349
- Numéro APE : 8891B
- Accessibilité : ERP

Le service est géré depuis le 1er janvier 2023 par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Rhône/Métropole de Lyon (ADPEP69/ML).

[Le CPOM 2024-2028 établit à 419 le nombre d'usagers en file active.](#)

Le CMPP occupe deux lieux distincts :

- Le 65 rue de SEZE, local loué de 480 m² appartenant à une société civile immobilière, pour l'activité principale.
- Le 54 rue BOSSUET local loué au GRAND LYON, dont une partie est réservée à l'activité de plusieurs groupes thérapeutiques, l'autre partie étant occupée par le SESSAD Bossuet depuis un déménagement en juillet 2023.

Les deux locaux sont situés dans une proximité géographique.

Le service est ouvert 213 jours (année scolaire 2024-2025). Il reste ouvert une semaine durant les vacances de la Toussaint et durant toutes les vacances scolaires d'hiver et de printemps.

Il est prévu une ouverture au moins un samedi dans l'année pour l'organisation de portes ouvertes.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

PRÉSENTATION GENERALE

Le CMPP est un centre de consultations ambulatoires qui reçoit des enfants, des adolescents, et de jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans, et leurs familles. Le CMPP n'est pas sectorisé et accueille des jeunes principalement domiciliés sur la métropole de Lyon.

Généraliste, il est un carrefour entre le milieu dit ordinaire et le milieu spécialisé. Il est un acteur au sein du réseau élargi du secteur sanitaire et médico-social, avec lequel il entretient des liens de partenariat qui se renforcent, bien qu'encore insuffisamment formalisés.

Sa mission d'accueil étant généraliste, les familles peuvent s'adresser directement au CMPP avec ou sans l'appui d'un professionnel de première ligne connaissant le jeune (soignant du secteur libéral ou sanitaire, Education Nationale, secteur social, prévention).

Le CMPP s'adresse à des jeunes présentant diverses difficultés. Il accueille, diagnostique et soigne les troubles psychologiques, psychoaffectifs et les troubles neurodéveloppementaux (TND) en prenant en compte les problématiques psycho-sociales. L'enfant y est considéré dans sa globalité.

Les enfants et leurs parents sont accueillis une ou plusieurs fois par semaine pour des soins, des consultations ou des séances.

LES MISSIONS ESSENTIELLES DU CMPP :

- **Accueil initial et prévention.**
- **Evaluation et diagnostic :** Formuler un diagnostic portant sur la nature des troubles dont souffre le jeune accueilli (en s'appuyant sur des bilans complémentaires portés par une équipe pluridisciplinaire).
- **Soins et accompagnement :**
 - Proposer un accompagnement adapté à chaque situation, dans ou hors du CMPP, et mener des actions thérapeutiques pluridisciplinaires.
 - Accompagner les jeunes accueillis en vue de réduire leurs souffrances psychiques et les troubles du comportement.
 - Soutenir les jeunes dans leur développement (psychomoteur, langagier, cognitif, relationnel et social) et dans la construction de leurs apprentissages.
 - Aider les jeunes à accéder à un bien-être psychique leur permettant d'exprimer leurs capacités dans le cadre de leur vie sociale et scolaire.
- **Orientation et partenariat :** le projet de soins s'articule avec les partenaires et anticipe les passages de relais nécessaires.
- **Fonction ressource sur le territoire**

L'intensité des troubles nécessite parfois une orientation vers une structure permettant un accompagnement plus intensif (hospitalisations à temps complet, SESSAD, IME, IMPro). Certaines situations nécessitent une double prise en charge, avec maintien de certains soins au CMPP et accompagnement plus global par une autre structure partenaire avec laquelle une convention est signée.

L'ORGANISATION DES SOINS AUTOUR DU PIA

Le CMPP propose un projet de soin coordonné et défini en fonction des besoins identifiés pour chaque jeune lors de la consultation d'admission et tout au long du processus d'évaluation diagnostique. Le projet de soin fait partie intégrante du PIA.

Le projet de soin est le fruit d'un travail pluridisciplinaire d'évaluation et d'accompagnement individualisé, qui tient compte de la demande, du contexte familial et social, en lien avec la famille et les partenaires extérieurs. La réponse aux besoins identifiés peut être un ou plusieurs accompagnements individualisés ainsi qu'une ou plusieurs interventions groupales. Parfois les jeunes bénéficient des deux types d'accompagnement.

Ce projet de soin est assuré par une équipe pluridisciplinaire : directrice médicale, pédopsychiatre, 7 psychologues, 3 orthophonistes, 3 psychomotriciennes. Le référent psychologue ou médecin coordonne et est le garant du projet de soin.

Un accompagnement éducatif et social est proposé si besoin par une éducatrice spécialisée et une assistante sociale.

La diversité des troubles accompagnés au CMPP nécessite des approches plurielles complémentaires, tant sur le plan diagnostique que de l'accompagnement proposé avec des compétences dans le champ de la pédopsychiatrie, de la psychopathologie clinique, la psychanalyse, avec des approches psychodynamiques et intégratives, mais aussi dans le champ du neurodéveloppement avec la connaissance des TSA et des problématiques dys. Des prescriptions médicamenteuses sont également proposées et s'inscrivent dans le projet de soin.

L'équipe du CMPP peut apporter une expertise diagnostique clinique et pluridisciplinaire, mais également psychométrique. L'embauche de 2 neuropsychologues en 2024 permet d'enrichir l'évaluation diagnostique (échelle de Vineland, échelles ADOS et PEP-3) et de proposer également la mise en œuvre de remédiations cognitives. Si une ADI-R doit être réalisée, c'est le médecin qui la fera passer. Elle a pour ce faire assisté à des ADI-R au CEDA, et participé à des RCP.

L'accompagnement familial et éducatif est un élément central de l'accompagnement du jeune : les parents sont impliqués dans le processus de soin.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS PROPOSES PAR LE CMPP

L'équipe pluridisciplinaire peut proposer :

- Des consultations individuelles ou familiales avec un psychologue (psychothérapie, accompagnement familial, thérapie familiale),
- Des suivis de groupe,
- Des consultations médicales assurées par un médecin pédopsychiatre,
- Des suivis avec des orthophonistes, des psychomotriciennes et des neuropsychologues,
- Des suivis avec une éducatrice spécialisée, une assistante sociale
- Des liens avec les professionnels libéraux du secteur sanitaire, médico-social, de l'école.

FOCUS SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FONCTION RESSOURCE

CONTEXTE

Outre l'accompagnement des jeunes qui nous sont adressés, le CMPP a aussi vocation à exercer une fonction ressource sur le territoire. Depuis l'arrivée des 2 neuropsychologues, la fonction ressource du CMPP se structure, avec la définition d'un cadre d'intervention et quelques actions déjà mises en œuvre en 2024.

Le développement de la fonction ressource du CMPP Bossuet s'inscrit dans la rédaction du nouveau projet de service.

DEFINITION

Définition générale

La fonction appui-ressource des établissements et services médico-sociaux (ESMS) s'inscrit dans le code de l'action sociale et des familles (Dernière mise à jour des données de ce code : 06 décembre 2024) qui précise au sujet des ESMS que ceux-ci :

« Les ESMS mettent à disposition leur expertise auprès de l'ensemble des acteurs de la vie de l'enfant pour faciliter les parcours et la réalisation du projet de vie.

La fonction appui-ressources des ESMS permet d'apporter une réponse à tous les acteurs intervenant en proximité des lieux de vie de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte et concerne toutes les dimensions (école, périscolaire, activités sportives ou de loisirs, mission locale ...). Elle peut prendre la forme de formation/ sensibilisation des professionnels ou de conseils sur une situation individuelle nécessitant un avis distancié et spécialisé.

La fonction appui-ressources permet de faciliter la gradation des réponses et vise également à renforcer la coopération territoriale. »

La fonction ressource a notamment pour objectif d'étayer et de développer les compétences des professionnels dans une logique intersectorielle. Il s'agit également de développer les compétences des acteurs de droits commun et de contribuer au soutien des aidants.

Définition des acteurs vers qui et avec qui la fonction ressource s'établit

Les actions déployées dans le cadre de la fonction ressource peuvent être orientées vers différents acteurs. Il peut s'agir notamment :

- **Familles**

La fonction ressource tend à se déployer auprès des familles des jeunes accompagnées par le CMPP Bossuet, et plus globalement par le dispositif Bossuet. Des actions pourront également être menées aux bénéfices de familles non accompagnées mais pouvant être concernées par l'action proposée.

- **Partenaires directs**

Les partenaires directs sont ici définis comme les acteurs (professionnels, institutionnels) communément impliqués dans l'accompagnement d'un jeune pour lequel le CMPP Bossuet est impliqué. Il peut notamment s'agir de professionnels exerçant en libéral, de professionnels de l'Education Nationale, d'Etablissements médicaux sociaux et du sanitaire.

- **Partenaires indirects**

Sont définis comme partenaires indirects les acteurs (professionnels, institutionnels et/ou associatifs) constituant un réseau partenarial élargi sans implication directe dans une situation d'accompagnement mais partageant des champs de réflexions et/ou de pratiques et/ou de besoins communs.

Il peut s'agir notamment (liste non exhaustive) de : l'Education Nationale et ses représentants (enseignants, équipes pédagogiques, Enseignants référents, EPRC, etc.), les PMI, les centres ressources, les PCO, EMAS, les Dispositifs et services médico-sociaux et du sanitaire, des centres de formations, associations de professionnels, de familles / représentants, etc.

Définition des actions de la fonction ressource

- **Soutien et prévention**

Les actions de soutien des familles et personnes accompagnées font partie des pratiques professionnelles. Elles se traduisent par un accompagnement au plus proche des besoins de la personne.

Des actions de soutien plus spécifiques et ciblées peuvent se déployer et venir compléter les actions de soutien inhérentes à la pratique d'accompagnement. Cela peut notamment se traduire par :

- La mise à disposition d'informations et ressources relatives à un questionnement, une problématique pour lequel la famille et/ou la personne accompagnée sollicite le professionnel
- Le partage d'informations et connaissances sur une situation clinique pour répondre aux besoins et interrogations de partenaires afin de contribuer à la continuité d'accompagnement (prévention des ruptures de parcours, prévention des situations de surhandicap et complexification des situations, soutien dans la mise en œuvre des aménagements, etc.).
- La proposition d'ateliers d'informations et de prévention répondant à une thématique ciblée.

- **Sensibilisation**

Les actions de sensibilisation sont une modalité complémentaire aux actions de soutien et de formation afin de déployer la fonction ressource.

La sensibilisation se définit comme étant un premier niveau d'approche relative à une problématique / une thématique / une pratique. Elle a pour principaux objectifs le développement de nouvelles connaissances et l'éveil aux enjeux liés au sujet soulevé.

Elle s'inscrit dans une durée relative et peut ouvrir vers le déploiement d'une action de niveau 2, à savoir la formation.

- **Formation**

La formation est une action complémentaire à celles précédemment citées et permettant de déployer la fonction ressource du CMPP Bossuet.

La formation se distingue de la sensibilisation par ses objectifs et son format. En effet, une formation se structure autour d'un programme prédéfini, d'objectifs pédagogiques et fait l'objet d'une évaluation permettant de rendre compte de la dimension qualitative de celle-ci. Son volume d'heures et sa durée est variable mais chaque formation comporte au minima 7 heures de contenu.

Les objectifs de la formation permettent aux participants, aussi appelés « apprenants » ou « stagiaires » de dépasser les seuls objectifs inhérents à la sensibilisation. En ce sens, la formation vise quant à elle au développement et de connaissances spécifiques et de compétences pratiques, complétant ainsi le spectre d'informations en allant des connaissances jusqu'au déploiement de compétences.

Les formations dispensées par le CMPP sont adossées au Centre de formation des PEP69/ML qui a fait l'objet d'une certification Qualiopi.

LES AXES DE LA FONCTION RESSOURCE AU CMPP

1- Soutenir le partage des connaissances par l'actualisation des savoirs et leurs transmissions (veille, recherche, prévention et formation)

- **Familles**

Soutien

- Créer l'accès à un réseau de pairs (café des parents)
- Mettre à disposition des ressources (fond documentaire, newsletter, site web du CMPP, répertoire lieux/pro)

Sensibilisation

- Permettre l'acquisition de connaissances (ateliers thématiques)
- Proposer un accompagnement post-diagnostic et pré-thérapeutique (supports visuels, rendez-vous réguliers)
- Proposer des actions de prévention (identification des risques et signes d'alerte) afin de contribuer au repérage précoce

Formation

- Transmettre des connaissances (formation partagée)
- Les actions de formation pourront être dispensées par les professionnels du CMPP Bossuet mais également par des centres de formations et/ou intervenants extérieurs (professionnels, parents « experts »), le CMPP Bossuet assurant alors un appui logistique et organisationnel.

⇒ Objectifs généraux :

- Favoriser la montée en compétences
- Favoriser la co-construction du projet de soin
- Favoriser l'implication et l'autodétermination des familles

- **Partenaires directs** (libéraux, EN, ESMS, acteurs sociaux impliqués dans la situation d'un enfant)

Soutien

- Mettre à disposition des ressources (site web, partage d'outils)
- Partager des connaissances et observations sur l'enfant (temps d'échange, transmission des préconisations relatives aux besoins spécifiques d'un enfant)
- Permettre une réflexion commune sur les moyens d'adaptation et aménagements (observations à l'école, temps d'échange) // faire comprendre les conséquences fonctionnelles des troubles dans la scolarité
- Participer aux ESS et Equipe Educatives

Sensibilisation

- Transmettre des informations sur une particularité de fonctionnement ou sur la problématique clinique de l'enfant (réunion)
- Aborder des thématiques spécifiques (présentation des repères développementaux, signes d'alerte)

- **Partenaires indirects** (*réseau partenarial élargi*)

Soutien

- Se mettre à disposition pour partager une expertise (temps d'échange en réponse à une sollicitation), engager et/ou répondre à des temps de concertation pluridisciplinaire
- Mettre à disposition des ressources (site web, partage d'outils)

Sensibilisation

- Aborder des thématiques spécifiques (présentation des repères développementaux, signes d'alerte)
- Déployer des actions de communication orale / écrite (participation à des colloques, rédaction d'articles)

Formation

- Transmettre des connaissances (séminaire de présentation clinique)

Recherche

- Participer à des actions de recherche en s'associant à des laboratoires de recherches universitaires
 - ⇒ **Objectifs généraux :**
- Favoriser la montée en compétences
- Favoriser le parcours de l'usager et prévenir les ruptures de parcours
- Contribuer à une reconnaissance du CMPP sur le territoire

2- Se faire connaitre et animer le réseau partenarial

● **Famille**

- Présenter le service et ses projets (plaquette, site Web)

● **Partenaires directs et indirects**

- Déployer des actions de communication (présence à des journées thématiques et évènements)
 - Se présenter aux différents acteurs du territoire (organisation de rencontres, portes ouvertes)
 - Participer et animer des dispositifs cliniques (psychodrame et autres)
 - Disposer d'une identité visuelle (charte graphique, plaquette, site Web, Kakemono)
- ⇒ **Objectifs généraux :**
- Réaffirmer l'identité, le rôle et les missions du CMPP
 - Être reconnu sur le territoire par les acteurs et pouvoir être sollicité
 - Contribuer à la qualité et au perfectionnement de nos pratiques

LIMITES DE DEPLOIEMENT DE LA FONCTION RESSOURCE

Les missions ressources non déployées par le CMPP Bossuet

Le CMPP Bossuet exerce une fonction ressource mais n'est pas un centre ressource. Dans ce contexte, certaines missions ne pourront être déployées comme :

- La réalisation de bilans à la demande de partenaires directs comme indirects qui ne s'inscrirait pas dans un accompagnement pluridisciplinaire au sein du CMPP qui est un lieu de soin.
- La réalisation de bilans *in situ*, dans des établissements et services partenaires régionaux comme nationaux.

LES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

PRÉSENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

Le CMPP propose des accompagnements à un public large, d'enfants-adolescents-jeunes adultes, âgés de 0 à 20 ans. Le CMPP est directement accessible sans orientation ni prescription et suppose seulement une initiative volontaire des parents (ou du représentant légal de l'enfant). Il accueille des enfants et des adolescents « en difficulté » / « en souffrance » dans un champ très large sans préjugé de pathologie ou de handicap. Du fait de sa pluridisciplinarité, il peut appréhender des situations complexes en prenant en compte toutes leurs composantes (médicales, scolaires, sociales, familiales...). Du fait de ces spécificités et de la souplesse de fonctionnement qui en résulte, le CMPP joue un rôle majeur dans le repérage et la prévention du handicap et de nombreux troubles et pathologies (troubles neurodéveloppementaux, psycho-affectifs ...).

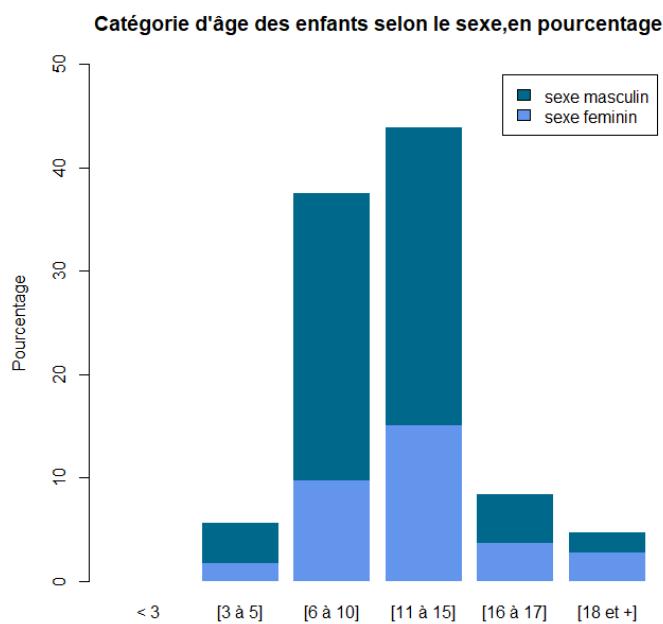
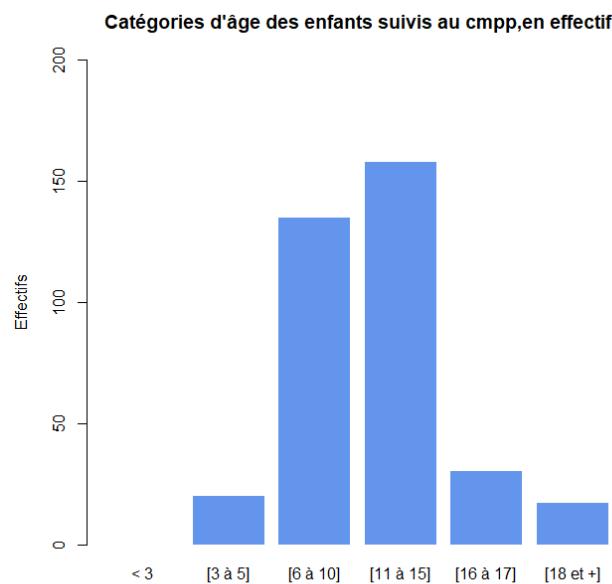
REPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE ET DE SEXE

Age des enfants suivis au CMPP à la date du 31/12/2024

Catégories d'âge, selon le sexe	Nombre d'enfants	En % sur l'effectif global
< à 3 ans		
- Féminin	0	0
- Masculin	0	0
- Total	0	0
[3 à 5 ans]		
- Féminin	6	1,67
- Masculin	14	3,89
- Total	20	5,56
[6 à 10 ans]		
- Féminin	35	9,72
- Masculin	100	27,78
- Total	135	37,5
[11 à 15 ans]		
- Féminin	54	15
- Masculin	104	28,89
- Total	158	43,89
[16 à 17 ans]		
- Féminin	13	3,61
- Masculin	17	4,72
- Total	30	8,33
[18 ans ou plus]		
- Féminin	10	2,78
- Masculin	7	1,94
- Total	17	4,72

L'âge moyen des enfants suivis au CMPP est de 11,7 ans pour l'année 2024, comparable à 2023 et 2022. Les enfants-adolescents suivis au CMPP sont majoritairement de sexe masculin, 67,22%, contre 32,78% d'enfants-adolescents suivis de sexe féminin.

86,06% des enfants suivis au CMPP ont entre 6 et 15 ans.



Les enfants-adolescents suivis au CMPP sont majoritairement de sexe masculin, 67,22%, contre 32,78% d'enfants-adolescents suivis de sexe féminin.

ORIENTATION - ADRESSAGE

Nous n'avons pas actuellement de données exploitables concernant les modalités d'orientation des enfants au CMPP.

Nous constatons cependant plusieurs cas de figure :

- Orientation par des structures de soins :
 - Relais de soins pour les enfants de plus de 6 ans lors de l'arrêt de la prise en charge en CAMSP,
 - Relais de soins ou demande de prise en charge groupale pour des enfants ou adolescents suivis initialement par des CMP, des pédopsychiatres libéraux, ou à la suite d'une hospitalisation en pédopsychiatrie (URTD, unité d'hospitalisation 6-12 ans et 10-16 ans, HFME)
 - Relais de soins après prise en charge via PCO,
- Orientation sur les conseils d'enseignants, du fait de difficultés d'apprentissages, ou troubles du comportement,
- Orientation vers un CMP de secteur, mais du fait de l'absence de CMP dans le 6ème arrondissement, les familles font une demande auprès du CMPP. Ces orientations expliquent en partie la grande représentation des enfants-adolescents âgés de 6 à 15 ans, dans les enfants suivis au CMPP.

CARACTERISTIQUES PSYCHOSOCIALES

Effectifs et pourcentages d'enfants par catégorie de Caractéristiques psychosociales, au CMPP en 2024		
Caractéristiques Psychosociales	Nombre d'enfants	En % sur l'effectif global
Troubles mentaux ou perturbations psychologiques avérées dans la famille	72	20
Carences affectives, éducatives, culturelles	51	14,17
Mauvais traitements et négligences graves	25	6,94
Événements entraînant la rupture des liens affectifs	107	29,72
Contexte familial particulier	25	6,94
Autres	33	9,17
Pas de facteurs d'environnement à retenir	155	43,06

56.94 % des enfants (soit 205 enfants) suivis au CMPP en 2024 présentent des difficultés psycho-sociales.

Ces données psychosociales sont désormais davantage codées par les référents comparativement aux données de 2023, d'où l'augmentation constatée (9 points).

Environ 30% des enfants suivis au CMPP en 2024 ont fait face à des événements entraînant la rupture de liens affectifs, quand 20% d'entre eux, ont au sein de leur famille nucléaire une personne présentant des troubles mentaux avérés. Viennent ensuite les situations de carences affectives, éducatives pour 14,17% des enfants, et pour 6,94% d'entre eux la notion de mauvais traitements et négligences graves.

Sur les 205 enfants présentant des difficultés psycho-sociales, 16,94% cumulent 2 catégories, et 3,61% 3 catégories, soit un enfant sur 5 suivi au CMPP qui fait face à des difficultés environnementales multiples.

Ces données témoignent de la complexité des situations d'enfants suivis au CMPP (intrication de problématiques développementales, psycho-affectives et environnementales).

PATHOLOGIES PRÉSENTÉES PAR LES ENFANTS-ADOLESCENTS-JEUNES ADULTES SUIVIS AU CMPP

Au CMPP, les référents-consultants codent les diagnostics des enfants-adolescents-jeunes adultes reçus en consultations d'admission, ou suivis, avec la CIM-10. Afin d'apporter une uniformisation dans le codage des troubles des enfants suivis au CMPP, une présentation/ formation a été réalisée par le médecin directeur auprès de l'équipe complète, incluant les évolutions de la CIM-11 notamment pour les troubles du neurodéveloppement.

Les résultats présentés ont été obtenus en regroupant les diagnostics CIM-10 attribués à chaque catégorie diagnostique du DSM 5, puisque le DSM 5 et la CIM-11 présentent les mêmes catégories de troubles, et de grandes similitudes, et que seul le DSM 5 propose une équivalence des codes CIM-10 aux différents troubles du DSM 5 (et par conséquent de la CIM-11).

Une attention a été portée à étayer les diagnostics principaux, des comorbidités associées. Une vérification des codes diagnostiques a été effectuée par le médecin directeur, à partir des données disponibles dans le DIU (bilans, observations, CERFA...) afin d'assurer la fiabilité et l'exhaustivité des données.

DIAGNOSTICS PRINCIPAUX

Effectifs et pourcentages d'enfants par catégorie de Diagnostic Principal, au CMPP en 2024		
Catégorie Diagnostic Principal	Nombre d'enfants	En % sur l'effectif global
Troubles du neuro-développement	168	46,67
Troubles dépressifs	26	7,22
Troubles anxieux	63	17,5
Troubles des conduites alimentaires	3	0,83
Troubles des conduites	62	17,22
Troubles liés à des traumatismes ou des facteurs de stress	23	6,39
Troubles à symptomatologie somatique	3	0,83
Autres	12	3,33

Les troubles les plus représentés chez les enfants-adolescents suivis au CMPP en 2024, sont les troubles du neurodéveloppement, avec 46.67% (43,34% en 2023).

Ils sont suivis par les troubles anxieux (17,5%) en augmentation de 2.6 points et les troubles disruptifs et des conduites (17,22%) en augmentation de 2.3 points (regroupés sous le terme de troubles du contrôle des impulsions dans la CIM-11).

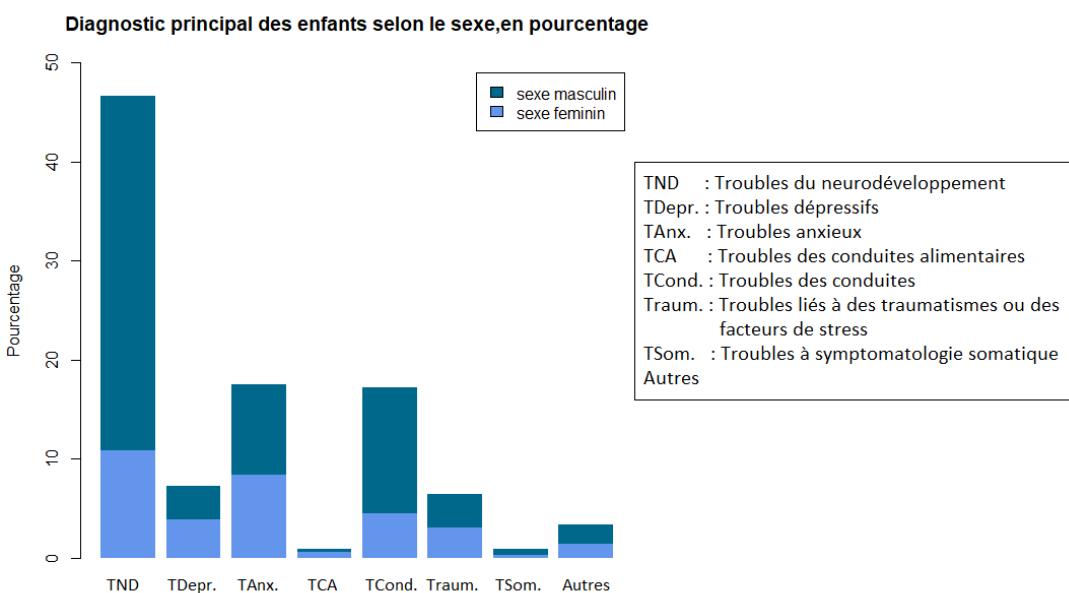
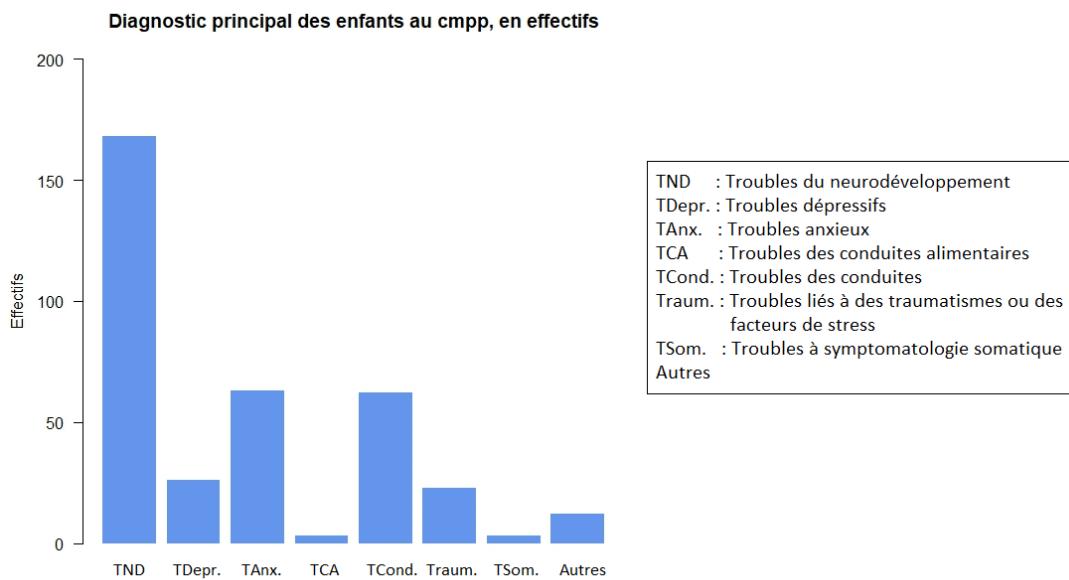
Ces données reflètent la diversité des troubles présentés par les enfants-adolescents suivis au CMPP.

Cette diversité clinique est à mettre en lien avec les orientations évoquées précédemment, et le fait que les CMPP sont des structures de soins non sectorisées, qui accueillent l'ensemble des familles demandeuses d'un suivi pour leur enfant.

Les troubles du neurodéveloppement y sont majoritairement représentés, probablement du fait de l'ancre fort entre les CMPP et les lieux de scolarisation, qui orientent et conseillent aux familles l'instauration d'un suivi devant des troubles de la communication, des difficultés d'apprentissages, des difficultés d'attention.

L'orientation d'enfants au CMPP, par les CAMSP et les PCO participent probablement également à cette surreprésentation des TND.

Dans la catégorie « Autres », nous retrouvons principalement des codes non spécifiques (3,34 % des enfants-adolescents).



Concernant le diagnostic principal des enfants suivis au CMPP, en fonction de leur sexe, nous observons, comme classiquement décrit dans la littérature, une prévalence des troubles neurodéveloppementaux plus importantes chez les enfants-adolescents de sexe masculin (35,83% versus 10,83% chez les enfants-adolescents de sexe féminin), il en est de même pour les troubles disruptifs et des conduites (10,8% versus 4,44%). En ce qui concerne la prévalence des autres troubles, elles sont relativement similaires chez les deux sexes.

DIAGNOSTICS ASSOCIES

Effectifs et pourcentages d'enfants par catégorie de Diagnostics Associés,
au CMPP en 2024

Catégorie de Diagnostic associé	Comorbidité 1		Comorbidité 2		Comorbidité 3	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
Troubles du neuro-développement	140	38,89	62	17,22	12	3,33
Troubles dépressifs	9	2,5	2	0,56	1	0,28
Troubles anxieux	75	20,83	33	9,17	6	1,67
Troubles des conduites alimentaires	1	0,28	2	0,56	1	0,28
Troubles disruptifs et des conduites	24	6,67	3	0,83	1	0,28
Troubles liés à des traumatismes ou des facteurs de stress	12	3,33	5	1,39	0	0
Troubles à symptomatologie somatique	1	0,28	2	0,56	1	0,28
Autres	14	3,89	15	4,17	7	1,94
<i>Absence de diagnostic associé</i>	<i>84</i>	<i>23,33</i>	<i>236</i>	<i>65,56</i>	<i>331</i>	<i>91,94</i>

3 enfants sur 4 suivis au CMPP en 2024 présentent une comorbidité associée à son diagnostic principal.

Les comorbidités les plus représentées chez les enfants suivis au CMPP en 2024, sont les troubles du neurodéveloppement (38,89 %) en augmentation de 15 points, suivi des troubles anxieux (20,83 %), en augmentation de 10 points, et des troubles disruptifs et des conduites (6,67%), en recul d'1,5 points. Un enfant sur trois (34,44%) suivi au CMPP en 2024 présente deux comorbidités associées au diagnostic principal, et moins d'un enfant sur dix, présente 3 comorbidités.

Ces éléments témoignent des tableaux cliniques complexes des enfants-adolescents suivis au CMPP en 2024, ainsi que de l'intrication pour nombre d'enfants de problématiques développementale et psycho-affective.

FOCUS SUR LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT

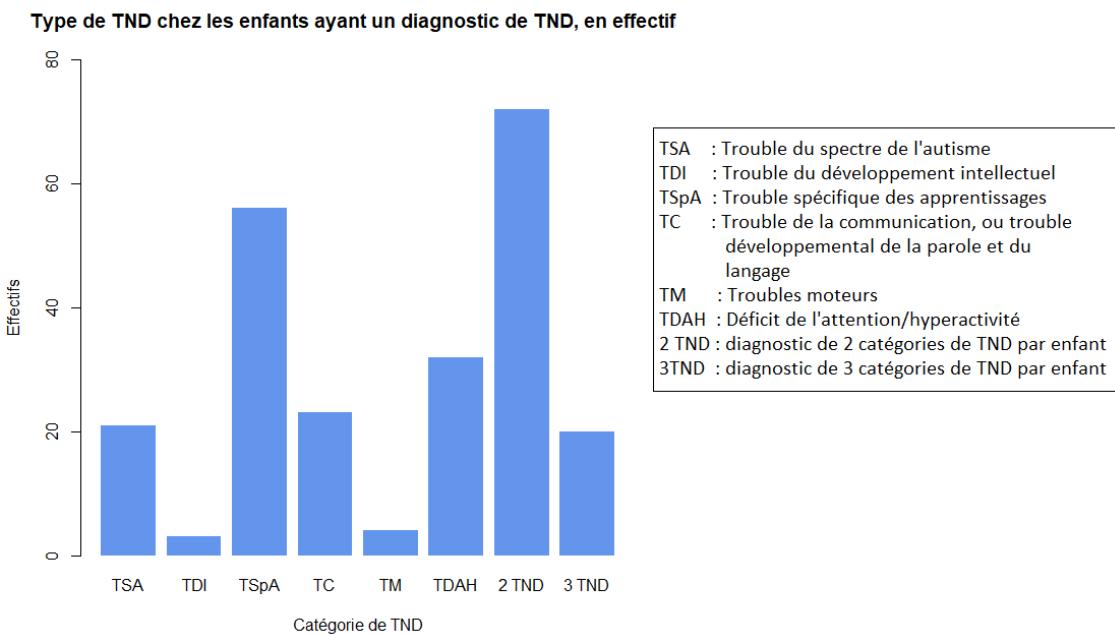
Selon le DSM-5, les TND regroupent :

- Le trouble du développement intellectuel (TDI) (CIM-11 - code 6A00)
- Les troubles de la communication (TC) (déficits du langage, de la parole et de la communication) (DSM-5) ou trouble développemental de la parole et du langage (CIM-11 – code 6A01) ;
- Le trouble du spectre de l'autisme (TSA) (CIM-11 - code 6A02) ;
- Le trouble spécifique des apprentissages (TSpA) (lecture, expression écrite et déficit du calcul) (CIM-11 - code 6A03) ;
- Les troubles moteurs (TM) (trouble développemental de la coordination, mouvements stéréotypés, tics) (DSM-5) ; la CIM-11 distingue le trouble du développement de la coordination motrice – code 6A04, le trouble des mouvements stéréotypés – code 6A06 et les tics et tics primaires – code 8A05.0;
- Le déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH) (CIM-11 - code 6A05).

Effectifs et pourcentages d'enfants par catégorie de Trouble du neurodéveloppement, au CMPP en 2024			Rappel données de 2023
Catégorie diagnostique	Nombre d'enfants	En % sur l'effectif global 2024	En % sur l'effectif global de 2023
Troubles du neurodéveloppement	206	64,72	54,1
Trouble du spectre de l'autisme	58	16,11	13,85
Trouble du développement intellectuel	14	3,89	4,61
Troubles de la communication	62	17,22	10,7
Trouble spécifique des apprentissages	112	31,11	24,87
Troubles moteurs	27	7,5	3,6
Déficit de l'attention/hyperactivité	76	21,11	14,61

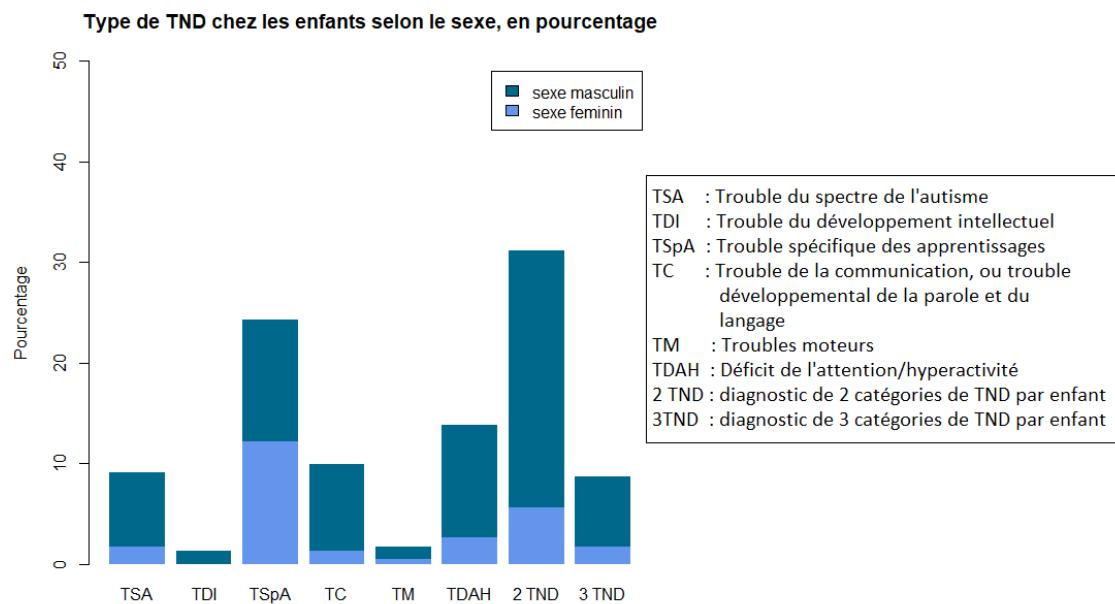
64,72 % des enfants-adolescents-jeunes adultes suivis au CMPP en 2024 présentent un trouble du neurodéveloppement (TND), en diagnostic principal ou associé, soit deux tiers des enfants-adolescents-jeunes adultes.

Le nombre d'enfants présentant un TND est relativement stable (201 en 2023, pour 206 en 2024), mais compte tenu de la diminution de la file active, la proportion des enfants présentant un TND est majorée (54,1% en 2023, versus 64,72%).



Au sein du groupe des enfants ayant un diagnostic de TND, on observe que 61 d'entre eux, soit 29,75% ont 2 catégories de TND codées, et 13, soit 6,34%, ont 3 catégories de TND codées.

Au total, au sein des 205 enfants ayant un TND, 36,09 % des enfants présentent plusieurs TND comorbides.



L'ensemble des catégories de TND, hormis pour le trouble spécifique des apprentissages, est sur-représenté dans la population des enfants suivis au CMPP, de sexe masculin, notamment le TSA, le TDAH et le troubles de la communication.

L'ACTIVITE

ACTIVITÉ CONTRACTUALISÉE – CPOM 2024-2028

Les chiffres concernant la file active et le nombre d'actes présentés dans ce chapitre correspondent à l'activité 2024, encore imparfaitement consolidée malgré la mise en œuvre de Mediateam.

L'équipe de direction s'efforce de rendre l'usage systématique de Médiateam et d'assurer la fiabilité des outils de recueil et de pilotage de l'activité.

Le tableau ci-dessous précise les attendus d'activité dans le cadre du nouveau CPOM 2024-2028.

Ouverture du CMPP	Nombre jours ouverture/an	213
File active & mobilité	Total file active	419
	% nouveaux entrants après attente entre demande de PEC et signature DIPEC ≥ 6 mois	0%
	% d'enfants restés en groupe d'accueil pendant une durée ≥ à 3 mois	0%
	% d'enfants sortis dans les 2 ans suivant le début de PEC	≥ à 70%
Actes (dans & hors l'ESMS)	Total actes à réaliser	8.500
	% taux absentéisme usagers	< à 10%
	% d'enfants en suivi thérapeutique ayant bénéficié d'au moins 1 acte par semaine	100%
	% enfants âgés de 0 à 3 ans	> à 10%
	Nombre d'actes / usager	20
	Nombre d'actes / ETP	904
	Nombre usagers /ETP	45
Partenariat / Coordination	% de réunions pour suivi d'enfants avec partenaires extérieurs (hors groupes d'accueil)	50%

DOSSIERS MDPH

En novembre 2024, la secrétaire a renseigné dans Médiateam la présence d'un dossier MDPH pour chaque enfant suivi au CMPP, en consultant le dossier médical (via la présence d'un CERFA).

Aussi, ces données sont à prendre avec précaution, car probablement très sous-évaluées. En effet, compte tenu de l'absence de médecin sur 2022-2023, les CERFA ont probablement été réalisés majoritairement par les médecins traitants, ou spécialistes (neuropédiatres, pédopsychiatres HFME...) des enfants-adolescents-jeunes adultes suivis au CMPP. A noter également que certains enfants ont déjà un dossier MDPH à leur admission. Ces données reflètent donc davantage les demandes réalisées depuis septembre 2023.

Dossiers MDPH					
Par type de demande	AESH	ULIS	SESSAD	IME	Aménagements pédagogiques
Nb	73	24	21	7	12
Nb total de dossiers			98		

Même si ces données semblent largement sous-évaluées en nombre, leur répartition en type de demande nous semble refléter les principales demandes réalisées pour les enfants-adolescents-jeunes adultes suivis au CMPP, avec une majorité de demandes d'AESH, suivi des orientations en ULIS, demandes de SESSAD, demandes d'aménagements pédagogiques (matériel pédagogique adapté, PAP, tier temps ...) puis d'IME/DIME.

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT

Les données d'activités de l'année 2024 ont été recueillies via le logiciel Médiateam (DIU). Ce logiciel a été mis en place au CMPP au printemps 2023, avec une montée en charge progressive de son utilisation par les professionnels, dans l'objectif d'amener à une exhaustivité du recueil de l'activité.

Afin de permettre une appropriation par l'équipe de cet outil, un groupe de travail a été constitué visant à clarifier et uniformiser son utilisation. Des temps de réunion institutionnels sont venus compléter le travail mener en groupe restreint, afin de permettre une appropriation par l'ensemble de l'équipe.

Nombre d'enfants sur la file active par année			
2021	2022	2023	2024
549	489	390	360

Sur l'année 2024, [360 enfants ont bénéficié d'une période diagnostique ou de traitement au CMPP](#), dont 77 admissions (comprenant 14 réadmissions de patients en suivi 3 ans, après réévaluation de la demande du jeune et de sa famille et de l'indication de soins au CMPP).

Nous observons une diminution de la file active qui peut s'expliquer en partie par :

- L'instauration depuis septembre 2024 du statut « suivi 3 ans ». Désormais, les enfants ayant ce statut ne sont plus comptabilisés dans la file active, ce qui a en partie été le cas en 2023, et a été consolidé sur l'année 2024. Ainsi, au 31/12/2023, 163 patients étaient en suivi 3 ans, et au 31/12/2024, 253.
- La complexité des situations cliniques des enfants suivis au CMPP, qui pour certains d'entre eux amènent à une mobilisation importante des professionnels (liens avec les partenaires, rédaction de courrier d'orientations, réunions cliniques entre professionnels...).
- Des changements associatifs, de direction au sein de l'établissement récents ; les professionnels ont été mobilisés sur des questions institutionnelles, impactant leur possibilité d'accompagnement d'enfants, notamment du fait du travail mené autour du projet de service.
- Le passage au dossier informatisé ajoute des tâches supplémentaires aux consultants, qui doivent désormais tenir à jour leur planning partagé dans Médiateam (c'est-à-dire incrémenter l'ensemble de leurs actes (directs et indirects), et consigner dans le dossier patient les éléments cliniques, réévaluations du projet de soins, échanges avec les partenaires...).

ADMISSIONS ET SORTIES

Au 31 décembre 2023, 182 enfants étaient inscrits sur la liste d'attente du CMPP.

Afin de réévaluer les besoins des enfants inscrits, nous avons procédé au rappel de l'ensemble des familles, dont nous avons ensuite échangé en commission d'admission.

Ce rappel a également été l'occasion de réorientations vers d'autres services (maison des adolescents, PCO, PCPE, plateforme POP, ASAP...).

[90 enfants sont ainsi sortis de la liste d'attente \(plus de besoin, soins réalisés en libéral, auprès de la PCO, ou d'autres structures du sanitaire\).](#)

Certaines familles ont toutefois souhaité voir maintenir leur enfant sur la liste d'attente, bien que des soins aient débuté hors CMPP (par exemple attente d'une prise en charge groupale, souhait de regrouper les soins, coût financier...).

A compter de septembre 2024, nous avons élargi les critères de priorisation aux enfants de moins de 6 ans (4 auparavant), ainsi qu'aux enfants-adolescents-jeunes adultes venant de vivre un évènement de vie traumatique (et maintenus les critères déjà établis, à savoir :

- Relais de soins (CAMSP, CMPP suite déménagement, PCO, SESSAD)
- Crise suicidaire
- Refus scolaire anxieux
- Sortie d'hospitalisation
- Après délibération de la commission d'admission pour la fratrie d'enfants déjà suivis au CMPP).

Ces enfants ne sont désormais plus inscrits sur la liste d'attente, un rendez-vous leur est proposé dans un délai d'un mois. Une réflexion sera à mener au CMPP pour l'année 2025, car depuis septembre 2024, toutes les admissions se sont révélées proposées aux enfants bénéficiant de critères de priorisation, avec dans le même temps, un allongement des délais pour les enfants inscrits sur la liste d'attente.

Ainsi, sur la période 2024, et en date du 31/12/2024, 103 enfants sont sur liste d'attente et n'ont pu rencontrer de consultant.

Au 31/12/2024, 40 enfants sont en cours de traitement de leur demande par la commission d'admission (attente de retours de professionnels avant décision d'admission ou non).

Nous allons poursuivre sur l'année 2025 notre réflexion visant à réduire les délais d'attente. Plusieurs pistes sont en réflexion (nombre de créneaux d'admission par consultant, proposition d'intégration d'un groupe d'accueil après une première consultation d'admission - visant à réduire les délais de prise en soins et réfléchir en pluridisciplinarité et avec les familles la construction du projet de soin-) et doivent être discutées en équipe.

Concernant les sorties, sur l'année 2024, 104 enfants-adolescents-jeunes adultes sont sortis de la file active.

3 sont sortis définitivement et 101 sont passés en « suivi 3 ans », soit du fait de l'amélioration de la symptomatologie de l'enfant, soit du fait d'un relais de soins (prise en charge en DITEP, SESSAD, secteur adulte), soit du fait de l'absence répétée aux prises en charge proposées.

Un courrier est systématiquement adressé aux familles qui ne se sont pas présentées au RDV d'admission, les invitant à reprendre rendez-vous auprès du secrétariat. Des courriers sont également formalisés suite à l'absence à 3 RDV, invitant les familles à reprendre RDV avec le référent-consultant. En l'absence de réponse de la famille dans un délai d'un mois, l'enfant sort de la file active.

MODALITÉ DE SUIVI DES ENFANTS AU CMPP

Les enfants reçus en consultation d'admission au CMPP Bossuet, rencontrent soit un psychologue, soit un pédopsychiatre, soit les deux professionnels (contexte de la double référence, réservé aux demandes de suivi au CMPP pour une fratrie, associées à une situation familiale complexe et/ou traumatique), après évaluation en commission d'admission.

Le consultant garde ensuite la référence de l'enfant. Il peut orienter l'enfant vers un professionnel du CMPP, si nécessaire (demande de bilan orthophonique, psychomotrice, neuropsychologique, thérapie familiale, prise en charge en groupe, intégration du groupe accueil...), ou poursuivre seul le suivi (dans le cas notamment des enfants bénéficiant déjà préalablement de suivis rééducatifs en libéral ou pris en charge dans un autre établissement médico-social, si celui-ci n'est pas en mesure d'apporter une catégorie de soins disponibles au CMPP et sous réserve de la réalisation d'une convention).

Le consultant établit en concertation avec l'enfant et sa famille les modalités du suivi : hebdomadaire dans le cadre d'une psychothérapie individuelle, bimensuelle ou mensuelle dans le cadre de travail-guidance familiale, davantage espacée lorsque l'enfant bénéficie d'ores et déjà de plusieurs prises en charges (au CMPP ou en libéral), dans une fonction de coordination des soins.

Le consultant réalise également une activité de liens avec les partenaires extérieurs, et notamment le lieu de scolarisation. Il participe si nécessaire, et à la demande de la famille aux équipes éducatives de suivi de scolarisation.

Aussi, pour cette année 2024, 219 enfants ont rencontré un psychologue seul lors de l'admission (soit 60,83% des patients suivis en 2024 au CMPP), 77 un pédopsychiatre (21,38%), 45 ont rencontré un psychologue et un pédopsychiatre (double ou co-référence) (12,5%) et 19 (5,28%) ont rencontré 2 psychologues (double référence).

Comme nous en avions fait l'hypothèse l'an dernier, le nombre d'enfants reçus en admission par un médecin a augmenté de 10 points, comparativement à 2023, du fait de l'augmentation du temps médical. Il est à noter, que le médecin peut également rencontrer les enfants suivis au CMPP sur demande du consultant, pour avis diagnostic ou dans le cadre du protocole démarche diagnostique : évaluation du risque suicidaire, introduction d'un traitement médicamenteux, réalisation d'un CERFA.

Aussi, au total pour cette année 2024, 171 enfants-adolescents-jeunes adultes ont rencontré un pédopsychiatre, soit 47,5 % des enfants suivis au CMPP.

TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS

Une fois la phase diagnostique arrivée à terme, des soins se mettent en place au CMPP.

Il peut s'agir :

- D'un suivi orthophonique hebdomadaire, réalisé à la suite d'un bilan, excepté si un bilan récent a déjà été réalisé (en libéral par exemple)
- D'un suivi psychomoteur, réalisé à la suite d'un bilan, excepté si un bilan récent a déjà été réalisé (en libéral par exemple)
- D'un suivi par un neuropsychologue
- D'un accompagnement éducatif
- D'un suivi en psychothérapie, qui peut être réalisé par le référent, ou un psychologue, selon les indications.
- De consultations pédopsychiatriques dans le cadre de l'instauration/suivi du traitement médicamenteux.
- D'une prise en charge groupale hebdomadaire.
- De consultations familiales : travail de guidance, thérapie familiale.
- D'entretiens avec le référent afin de coordonner les soins, réajuster le projet de soins (au minimum 2 rencontres par an).
- Ponctuellement de rencontres avec l'assistante sociale

Dans certaines situations, réfléchies en équipe, des soins sur mesure peuvent être proposés (co-consultation orthophoniste-référent, psychomotricien-référent, neuropsychologue-référent, assistante sociale-référent, éducatrice-référent ...).

Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure actuellement de fournir de données chiffrées.

Fort de ces constations, nous avons réfléchi en équipe à une harmonisation, qui rendrait alors possible d'accéder à ces données, et nous espérons donc qu'elles pourront venir enrichir le prochain rapport d'activité.

Toujours dans le cadre des soins dispensés au CMPP, les professionnels qui accompagnent l'enfant peuvent être amenés à participer aux équipes de suivi de scolarisation (ESS), ou équipe éducative (EE), à la demande des familles.

Ainsi sur l'année 2024, les professionnels ont participé à 40 ESS/EE.

Des réunions d'équipes sont organisées toutes les semaines, réparties avec un temps de synthèse (dans l'objectif de la constitution du PIA), puis des temps d'échanges entre petits groupes de professionnels impliqués auprès d'un enfant (dans l'objectif de réajuster les propositions de soins, coordonner les soins).

Sur l'année 2024, les professionnels ont sollicité ces temps de synthèse, ou d'échanges pour 185 enfants, soit 51,4% des enfants suivis au CMPP (1 à 10 selon les situations).

Ce chiffre nous semble à prendre avec précaution, du fait d'une traçabilité qui n'est probablement pas exhaustive pour cette année 2024.

En effet, le CMPP ayant été principalement dans une tradition orale, la transition vers une culture de l'écrit et de la traçabilité est en cours. Ces chiffres seront donc probablement à la hausse pour 2025. Il convient également de noter que des enfants suivis au CMPP peuvent bénéficier de soins réguliers hors du CMPP.
 Des temps d'échanges avec les partenaires extérieurs ont été réalisés pour 19 enfants sur l'année 2024 (synthèse hors les murs du CMPP).

De plus, des échanges téléphoniques, et par courriels peuvent être utilisés par les professionnels pour échanger sur la situation des enfants, coordonner les soins, ce qui a été le cas pour 115 enfants sur l'année 2024 (1 à 5 échanges), soit 31,94%.

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Les données chiffrées usagers sont basées pour l'année 2024 sur le logiciel Médiateam, qui est renseigné directement par chaque professionnel, les professionnels établissent une fiche d'intervention pour chaque intervention, les chiffres ci-dessous sont donc fiables et exhaustives.

Comparatif de l'activité en fonction des années			
Année	2022	2023	2024
Nombre d'actes	6054	4731	6017
Nombre d'actes non réalisés du fait de l'absence de l'enfant	2325	1778	1181
Taux d'absentéisme	27,7%	27,3%	19,63%

Nous observons sur l'année 2024, une augmentation de 27,1 % du nombre d'actes comparativement à l'année 2023, ainsi qu'un nombre d'actes relativement stable comparativement à l'année 2022.

A prendre en considération, les postes vacants (mi-temps d'orthophonie, mi-temps de psychologue), qui viennent impacter le nombre d'actes.

Pour calculer le nombre d'actes, nous prenons en compte les accompagnements individuels, les prises en charge en groupe, les rendez-vous famille, les participations aux ESS ainsi que toute la communication (tel/mail) aux familles.

DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS

Nombre d'interventions des professionnels du CMPP auprès des enfants de la file active et/ou de leurs parents

Nb d'interventions réalisées	Auprès d'un enfant	Auprès d'un groupe d'enfants	Auprès de parents (avec ou sans présence de l'enfant)
Pédopsychiatres	276	59	634
Psychologues	1701	228	1009
Neuropsychologues	39	10	130
Orthophonistes	717	72	235

Psychomotriciennes	975	193	141
Educatrice spécialisée	74	105	161
Assistante sociale	1	0	69
Total	3783	667	2379

Le nombre total d'interventions est de 6829, chiffre qui prend en compte toutes les actions dont celles qui impliquent plusieurs professionnels : consultations conjointes, consultations d'admission, PIA,...

LES ACTIVITÉS RÉCURRENTES

DISPOSITIFS DE GROUPES

Dispositifs proposés aux jeunes : groupes thérapeutiques

Certaines fiches projets concernant des groupes thérapeutiques sont consultables en annexes

- **2 Groupes Marionnettes**

Animation :

Groupe 1 : une orthophoniste et une psychologue

Groupe 2 : une éducatrice spécialisée et un médecin pédopsychiatre, avec présence d'une stagiaire éducatrice spécialisée sur plusieurs séances.

Description : C'est un dispositif s'inspirant du psychodrame psychanalytique où il s'agit de figurer en groupe des scénarios. Différenciation des places des soignants (l'un joue avec les enfants et l'autre est maître du jeu ce qui lui permet d'arrêter le temps de jeu quand cela lui semble opportun).

Jeunes concernés : groupe 1 jeunes de 8 et 10 ans – groupe 2, jeunes de 5 et 6 ans

Il s'agit de groupes fermés, les jeunes sont adressés par le référent qui identifie le besoin d'un dispositif groupal à la place d'un accompagnement individuel ou en complément de celui-ci.

Il existe une importance de la continuité au travers la régularité des présences. Le jeune doit informer d'une éventuelle absence. L'accompagnement par les parents à ce groupe est une composante indispensable. Les parents accompagnent leur enfant. Nous devons réfléchir davantage à la manière de les impliquer dans le travail.

3 séances d'essai sont prévues, énonciation des règles du jeu (on ne se touche pas, on ne se fait pas mal, on ne se dit pas des choses désagréables, on n'abîme pas le matériel) et de fonctionnement du groupe (confidentialité, engagement, régularité, ponctualité, spontanéité, respect). Le référent reste l'interlocuteur privilégié pendant l'année (suivi individuel ou familial). 2 temps de rencontre avec le jeune et sa famille sont prévus dans l'année : en début de groupe (présentation du dispositif au jeune et à sa famille par les 2 thérapeutes) et en fin de groupe (point sur l'année).

Les groupes ont eu lieu de janvier à Juin 2024 (9 jeunes concernés) et de Novembre à décembre 2024 (10 jeunes concernés)

- **Groupe Histoires/dessin**

Animation : 2 psychologues.

Indication : Le groupe s'adresse à des enfants (au nombre de 5 ou 6) de niveaux CE1/CE2 pour des difficultés d'agitation /inhibition /socialisation /d'élaboration.

Le groupe a fonctionné de janvier à Juin 2024 (5 jeunes concernés)

- **Groupe cabanes à histoires**

Animation : une psychomotricienne et une psychologue

Description : Construction et organisation d'espaces permettant de créer un support et un contenant pour créer des représentations aussi bien corporels que symboliques à travers le jeu.

Les séances comprennent un temps d'accueil, un temps de construction et de jeu, un temps de dessin afin de laisser une trace mais aussi de se recentrer et de s'apaiser.

Indication : Ce dispositif s'adresse à des enfants de 7 ans présentant des difficultés relationnelles, TSA, difficultés à créer des représentations, du symbolique. Difficultés dans la construction corporelle et les repères corporels. Difficultés de faire semblant, de jouer ou présentant des angoisses archaïques.

[Le groupe a fonctionné de Mars à Juin 2024 et de septembre à octobre 2024](#)

- **Groupe « habiletés sociales 1 »**

Animation : Co-animé par l'éducatrice spécialisée et une psychomotricienne.

Indication : S'adresse à des jeunes avec TSA de 10 à 13 ans.

Description : Travailler de manière ludique les prérequis des habiletés sociales. Par exemple : regard, attention conjointe, écoute, gestuelle, prosodie, empathie, émotions, théorie de l'esprit.

Plusieurs sorties ont été programmées en 2024 : sortie cinéma, musée des confluences, parc de la tête d'or.

[Le groupe a fonctionné de février à Juin 2024 \(4 jeunes concernés\) et de septembre à décembre 2024 \(4 jeunes concernés\)](#)

- **Groupe « habiletés sociales 2 »**

Animation : une neuropsychologue et une orthophoniste.

Indication : s'adresse à des enfants de 10 – 11 ans

Description : Développer la communication et la socialisation : regard, attention conjointe, écoute, empathie, théorie de l'esprit, émotion, conversation, jeux, coopération, scénarios sociaux

Mise en situation sur l'extérieur possible en fin d'année scolaire.

La séance débute par un rituel : indiquer ses émotions. Raconter brièvement son mercredi ou un évènement personnel. Piocher une carte mission.

Ensuite les enfants sont invités à participer à différents types de jeux (cartes et dé des émotions / Lego / jeux de société / jeux de rôle et scénario, etc.)

[Le groupe a fonctionné de septembre à décembre 2024 \(2 jeunes concernés\)](#)

- **Groupe règles du jeu**

Animation : Une psychomotricienne et un psychologue

Indication : Le dispositif s'adresse à des enfants de 7 à 12 ans présentant des difficultés avec les règles/les codes, des difficultés à faire du commun, des difficultés relationnelles, de l'agitation ou de l'inhibition, une toute puissance, de l'anxiété, un trouble oppositionnel.

Description : Invention et construction de jeux collectifs faisant appel à la motricité des enfants et son organisation dans l'espace pour permettre à partir d'expériences corporelles ludiques et groupales de trouver sa place dans un groupe à visée thérapeutique, de faire l'expérience des modalités d'être et de faire ensemble, de créer du commun et de travailler son rapport au cadre, aux autres et à la règle.

[Le groupe a fonctionné de Janvier à Juin 2024 \(5 jeunes concernés\) et d'octobre à décembre 2024 \(5 jeunes concernés\).](#)

- **Groupe mouvement/photo**

Animation : Deux psychomotriciennes

Indication : Pour des jeunes présentant du fait de l'adolescence des changements de l'image du corps pouvant se répercuter dans l'investissement de leur corps. Travail sur l'estimer de soi et sur la régulation tonique à partir d'une approche corporelle groupale.

Description : Les séances se déroulent en 3 phases : un temps corporel pour prise de conscience corporelle, un temps de prise de photos et un temps de visionnage, temps de discussion.

[Le groupe a fonctionné en Avril et Mai 2024 \(3 jeunes concernés\)](#)

- **Groupe expression corporelle**

Animation : Une psychomotricienne et une orthophoniste

Indication : Ce groupe s'adresse à des Jeunes filles de collège présentant des troubles psychomoteurs (schéma corporel, coordinations, régulation tonico-émotionnelle, ...), des difficultés relationnelles, manque de confiance, des difficultés d'expression et de communication (verbale et non-verbale).

Description : Favoriser la conscience corporelle et l'investissement corporel, développer l'expression et la communication non verbale, travailler sur l'image du corps. Proposer un cadre permettant la mise en jeu du corps dans l'espace et soutenir l'accès à la symbolisation en offrant un panel de situations ludiques autour des

différents moyens d'expression. Permettre une identification à un groupe tout en favorisant le processus d'individuation.

Les séances se déroulent en plusieurs phases :

- Temps d'accueil assis sur des tapis avec un temps de parole où chacune peut donner des nouvelles et nommer son humeur/état du moment
- Temps de reprise de la séance précédente
- Temps d'éveil corporel/échauffement corporel (schéma corporel, praxies, tonus, ...)
- Mise en situation ludique (mimes, rythme, déplacements, dialogue tonique, jeu d'écriture, images, sons/voix ...)
- Temps de discussion autour du vécu de la séance
- Temps d'étirement pour clôturer la séance et se recentrer après l'expérience groupale

Le groupe a fonctionné d'avril à juin 2024 (4 jeunes concernés)

● **2 Groupes psychopéda**

Animation :

Groupe 1 : Une orthophoniste et un médecin pédopsychiatre

Groupe 2 : Une orthophoniste et une psychologue

Indication : Ces groupes s'adresse à des enfants rencontrant des difficultés scolaires (manque d'appétence, rupture, des troubles des apprentissages (trouble développemental ou spécifique), des difficultés langagières avec répercussion sur les apprentissages, un blocage à l'écrit et/ou mathématiques, une inhibition, des difficultés relationnelles ou un manque de confiance en soi et en ses capacités.

Description : Un groupe psychopédagogique centré sur la lecture de récits fondateurs permet de développer plusieurs compétences psychosociales essentielles chez les enfants du primaire :

Développement des compétences psychosociales

- Renforcement de la confiance en soi et de l'estime de soi
- Amélioration des capacités d'expression et de communication
- Développement de l'empathie et de la compréhension des autres
- Apprentissage de la gestion des émotions et du stress

Stimulation cognitive et langagière

- L'enrichissement du vocabulaire et des structures langagières
- Le développement de la pensée symbolique et abstraite
- L'amélioration des capacités d'attention et de concentration
- La stimulation de l'imagination et de la créativité

Médiation des apprentissages

- Réduire l'anxiété face aux apprentissages scolaires
- Donner du sens aux savoirs académiques
- Développer le goût d'apprendre et la curiosité intellectuelle
- Faciliter les liens entre connaissances et expérience personnelle

Socialisation et ouverture culturelle

- Améliorer les compétences relationnelles et la coopération
- Développer le sentiment d'appartenance à une culture commune
- Favoriser l'ouverture d'esprit et la tolérance
- Renforcer la capacité à débattre et à argumenter

Prévention et remédiation

- Prévenir le décrochage scolaire
- Remédier aux difficultés d'apprentissage
- Aider les enfants à surmonter leurs inhibitions intellectuelles
- Accompagner les élèves dans la construction de leur identité

Le groupe 1 a fonctionné de janvier à juin 2024 (4 jeunes concernés) et d'octobre à novembre 2024 (5 jeunes concernés).

Le groupe 2 a fonctionné de septembre à décembre 2024 (3 jeunes concernés).

- **3 Groupes de psychodrame**

Animation : 2 psychologues

Indication : Ces dispositifs s'adressent à des jeunes qui présentent de l'agitation, de l'inhibition, des troubles relationnels ou de l'immaturité.

Description : Améliorer les relations interpersonnelles, mise en mots des vécus difficiles, partage avec les pairs et entraide.

Psychodrame 1 (8-10 ans classes de CM1 /CM2)

Psychodrame 2 (10-11 ans Classes de 6e - 5e)

Psychodrame 3 (à partir de la classe de 4e...)

Les groupes ont fonctionné de janvier à juin 2024 (16 jeunes concernés) et d'octobre à décembre 2024 (22 jeunes concernés).

106 jeunes ont bénéficié de séances de groupes en 2024, soit 29,45% de la file active. Le nombre de jeunes bénéficiant de ces dispositifs a augmenté de près de 19 points par rapport à 2023.

Dispositifs proposés aux jeunes : Le psychodrame individuel

Le dispositif de psychodrame individuel est un dispositif de soin et de psychothérapie par le psychodrame individuel d'orientation analytique qui s'adresse à des patients du CMPP qui présentent des troubles psychiques et / ou des handicaps complexes qui leur rendent difficile l'accès à d'autres dispositifs de soin du CMPP.

Les patients qui bénéficient de ce soin sont pris en charge et adressés par un(e) référent(e) de l'équipe du CMPP dans un projet d'accompagnement psychothérapeutique régulier car hebdomadaire.

Ces patients présentent des troubles comportementaux ou de la pensée qui ne leur permettent pas encore d'accéder à un dispositif de soin groupal de type psychodrame de groupe ou groupe thérapeutique à médiation. De plus, la confusion des processus de pensée et le niveau d'angoisse qu'ils présentent sont bien souvent invalidants et rendent peu efficiente la proposition d'un espace psychothérapeutique individuel en consultation.

Le dispositif de psychodrame individuel est composé d'un directeur(trice) de jeu et de 4 à 5 cothérapeutes qui sont au service du patient et de ses productions psychiques par le jeu psychodramatique.

En 2024, 1 jeune a bénéficié du psychodrame individuel, 2 psychologues du CMPP étaient impliqués entre Janvier et Juin 2024.

Dispositifs proposés aux parents

• Atelier jeux parents

La fonction Ressources du CMPP se développe en menant notamment des actions de sensibilisation et d'information auprès des familles avec plusieurs objectifs :

- Proposer de nouvelles connaissances aux familles sur les différents aspects du développement de leur enfant
- Proposer un accès à des ressources concrètes (informer sur les lieux ressources, le matériel, etc.)
- Donner la possibilité aux parents de s'informer tout en développant leur pouvoir d'agir
- Outiller les parents pour leur donner les moyens de répondre aux politiques de prévention en matière de gestion des écrans ou encore d'éducation.

Pour répondre à ces objectifs, le CMPP propose des actions de sensibilisation participatives autour d'une thématique. Pour l'année 2024-2025, **la thématique choisie est celle du jeu**.

Ces ateliers s'adressent aux familles du CMPP et du SESSAD (s'il reste des places) tout âge confondu.

Le premier atelier s'est déroulé le 27 novembre 2024 sur le thème : Quels sont les bénéfices du jeu ? Comment jouer avec mon enfant ? Trois autres ateliers sont prévus sur l'année scolaire 2024- 2025.

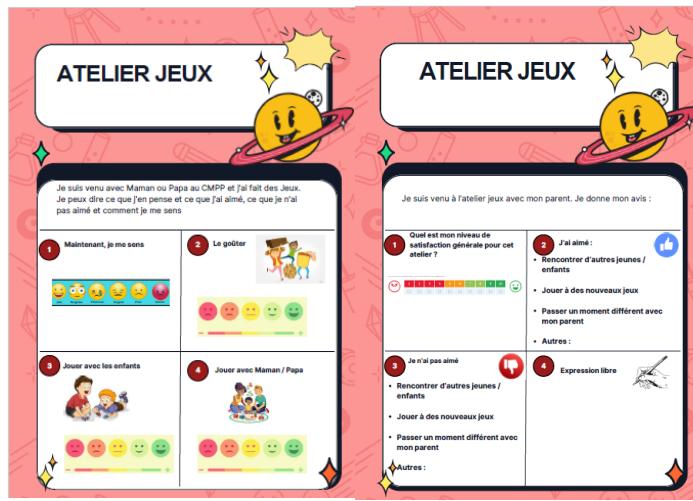
L'atelier est organisé et animé par les 2 neuropsychologue, une psychomotricienne et l'assistante sociale.

9 parents et 13 enfants ont participé à l'atelier.



Une enquête de satisfaction à destination des parents et deux autres : Une adaptée aux enfants et l'autre à destination des ados ont été adressées.

6 parents et 3 enfants ont répondu. Le niveau de satisfaction est compris entre 8/10 et 10/10. Tous les répondants ont manifesté le souhait de revenir pour le prochain atelier.



LES PROJETS DE L'ANNÉE

INTERVENTION DANS UNE JOURNÉE DE FORMATION

Un psychologue du CMPP, par ailleurs expert auprès de la cour d'appel de LYON a présenté une intervention lors d'une formation internationale de L'Ecole Nationale de la Magistrature qui s'est tenue à Paris du 26 février au 1^{er} mars 2024.

Cette intervention porte sur son travail de thèse en cours : Psychologie des femmes détenues pour des faits de terrorisme - les returnees.

Ce thème fait lien avec nos pratiques au CMPP, en particulier dans le champ de la prévention auprès du public adolescent.

MATINEE DE TRAVAIL PARTENARIAL AUTOUR DE LA PRATIQUE DU PSYCHODRAME INDIVIDUEL

Le CMPP a organisé une matinée de travail sur la pratique du psychodrame individuel.

Cette matinée a rassemblé 18 psychologues des hôpitaux St Cyr, St Jean de Dieu et du Vinatier, 3 psychologues et les 2 médecins pédopsychiatres du CMPP dont la directrice médicale.



Les participants ont évoqué principalement la possibilité de se tenir informés des places de cothérapeutes libres ou vacantes au sein des différents dispositifs.

Ils ont souligné la richesse du processus de formation clinique et l'opportunité que représente la participation aux dispositifs en tant que cothérapeutes afin d'appréhender la complexité des processus psychiques à l'œuvre.

Les professionnels du CMPP ont souligné que même si l'adressage de patients n'est pas possible entre secteurs de différents hôpitaux, le CMPP qui n'est pas sectorisé peut accueillir des patients jusqu'à 16-17 ans environ pour adressage en psychodrame individuel, car la limite de possibilité de soins est de 20 ans.

Un travail de réflexion commune sur la manière de faire connaître et promouvoir les dispositifs de soin a également été évoqué.

SOUTIEN SCOLAIRE PAR DES JEUNES BÉNÉVOLES

Contexte

Né en 2023, ce projet est né du constat que beaucoup de jeunes suivis au CMPP rencontrent des difficultés à l'école, soit parce que leur trouble impacte directement les apprentissages (dyslexie, troubles d'attention, ...) soit parce que leur souffrance psychique les empêche de se concentrer sur les apprentissages

L'équipe a constaté que l'intervention d'un étudiant dans le cadre du soutien scolaire aide beaucoup les jeunes. D'une part, par l'aide proprement dite du soutien scolaire (faire les devoirs ensemble, réviser, apprendre à s'organiser...), le jeune progresse à l'école. D'autre part, grâce à la relation avec l'étudiant qui aide le jeune à s'apaiser, à prendre confiance en lui et à se projeter dans l'avenir.

L'intervention des étudiants a également un impact positif sur la relation avec les parents, puisque les devoirs peuvent engendrer des conflits majeurs au sein de la famille.

Le projet s'inscrit dans une démarche de Politiques Éducatives et Sociales de Proximité des PEP69/ML, visant à créer des liens informels entre les jeunes accompagnés et des bénévoles extérieurs. Cette intention rejoint l'objectif associatif de créer une société inclusive par la construction d'espaces de rencontres. Depuis septembre 2023, le projet est coordonné par l'éducatrice spécialisée appuyée par le chargé de mission mentorat/mobilités internationales de l'association.

Modalités du soutien scolaire

Le soutien scolaire est un accompagnement bénévole, non rémunéré, assuré par des étudiants en médecine ou psychologie au domicile de la famille.

Il a lieu une fois par semaine, d'une durée de 1h30 environ, au domicile de l'enfant, durant une année scolaire environ.

Le CMPP propose aux étudiants un accompagnement tout au long de l'année scolaire. Le CMPP propose un groupe parole, une fois par mois, animé par l'éducatrice spécialisée, où les étudiants peuvent échanger, partager leur expérience et trouver une réponse à leur questionnement. Chaque professionnel de l'équipe se rend disponible à la demande de l'étudiant si besoin.

Au début du projet et à la fin de l'année, une rencontre au CMPP est organisée avec le jeune, ses parents et l'étudiant, pour faire le bilan de l'année écoulée.

Bénéficiaires

Pour l'année 2024, 19 jeunes accompagnés par le CMPP sont concernés et 19 bénévoles ont été mobilisés, soit une augmentation de 72,7% par rapport à 2023.

**dispositif
Bossuet** CMPP

**MÉTROPOLE
GRAND LYON**

En partenariat avec **1 jeune
1 mentor**

Participez à des activités bénévoles

ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN SCOLAIRE D'ENFANTS ET JEUNES DU CMPP BOSSUET

“ Et si vous **donniez de votre temps** pour de l'**aide aux devoirs** à des enfants en primaire, collège et lycée, présentant des troubles psychiques et du neurodéveloppement ? **”**

Le CMPP Bossuet

Le CMPP est un service de soin pluridisciplinaire. Il s'adresse à des enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 20 ans, présentant des difficultés de différentes formes :

- des troubles psychiques, réactionnels à des difficultés familiales (anxiété, difficultés de comportement, agitation, troubles du sommeil,...)
- des troubles du neurodéveloppement (troubles d'attention, dyslexie, dyscalculie, autisme, ...)

Pour participer à une activité solidaire et rejoindre une équipe motivée, contactez-nous ! Le CMPP Bossuet est localisé à Lyon 6^e – rue de Sèze.

Vos missions

En tant que bénévoles, vous pourrez prendre part à un **atelier de soutien scolaire** une fois par semaine au domicile de l'enfant pendant 1h environ. Cela permet au jeune de progresser à l'école, de prendre confiance en lui, de se projeter dans l'avenir et d'apaiser la relation avec les parents. Aucun prérequis scolaire n'est souhaité, est seulement demandé :

- Un **engagement fiable**
- De la **curiosité et de l'intérêt** à la différence
- De créer l'**ambiance la plus agréable possible** pour travailler

Contact : Eva Hirschhoff – e.hirschhoff@lespep69.org - 06 16 05 53 17

SOLIDARITÉ / ÉGALITÉ / CITOYENNETÉ / LAÏCITÉ

www.lespep69.org



TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

IMPLICATION DES FAMILLES DANS LE PROJET DE SOIN

Dès le rendez-vous d'admission, les parents sont impliqués dans le projet de soin de leur enfant. Des échanges réguliers avec les familles sont proposés par les référents au cours du suivi. Les consultants associent les familles aux temps de consultation.

Les PIA ont commencé à être élaborés avec les familles et des réunions de PIA en équipe sont prévues dans l'organisation des différents temps cliniques du CMPP, avec la volonté de réellement coconstruire le projet d'accompagnement avec la famille et le jeune lui-même.

IMPLICATION DES FAMILLES DANS LE PROJET DE SERVICE ET LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE CMPP AUX BESOINS ET ATTENTES

Un des enjeux autour de la réécriture du projet de service en cours reste de développer des modalités d'implication des familles d'un point de vue plus institutionnel, avec notamment la création d'un groupe d'expression des familles, des temps d'échanges et de partage favorisant l'expression des besoins.

Un questionnaire de satisfaction (format papier et en ligne) a été élaboré début 2025 et a été envoyé de manière systématique pour recueillir la satisfaction des familles. A termes il devra comporter un volet permettant aux familles d'exprimer des souhaits et d'être force de proposition pour le développement des actions portées par le CMPP.

Afin de développer cet axe de travail, l'équipe a commencé à bénéficier de formations sur l'autodétermination en 2024 (3 professionnels formés en 2024 et 3 professionnels prévus en 2025) et d'une conférence (3 professionnels) sur le développement du pouvoir d'agir des personnes concernées en juin 2024.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

LES PARTENARIATS SANS CONVENTION

Nous travaillons régulièrement avec les structures ou associations comme :

- MDPH,
- Éducation Nationale : médecins, psychologues et infirmières scolaires, assistants sociaux, enseignant de l'enfant, directeurs d'établissements, enseignants référents (ULIS),
- Réseau Dys/10,
- Milieu hospitalier ;
- Intervenants du secteur social : PMI, des services des Maisons de la Métropole ; intervenants des structures de la protection de l'enfance...

L'arrivée de l'assistante sociale au CMPP au printemps 2024 a permis de renforcer les liens avec les intervenants du secteur social notamment.

Lieux de soins

Le CMPP travaille en collaboration avec les structures de soin pour :

- Réaliser des prises en charge conjointes avec des services hospitaliers spécialisés, participer à l'orientation vers des IME, ITEP, SESSAD pour les enfants dont la problématique le justifie. De même, certaines orientations en ESAT ou EA peuvent aussi être préparées pour les plus âgés.
- Permettre à des enfants pris en charge dans des institutions sociales ou médico-sociales de bénéficier de prises en charges externalisées. L'éducatrice spécialisée intervenant dans le service à 0,50 ETP est mobilisée pour réaliser ce travail. Elle le fait en étroite collaboration avec les praticiens du CMPP. Elle participe ainsi à l'ensemble des réunions cliniques mises en place. Elle participe aux décisions d'orientation prises pour les jeunes accueillis. Ces décisions sont discutées avec les familles, les jeunes, les référents concernés, avec l'appui de l'éducatrice comme personne-ressource. Elle peut se rendre de fait au domicile des familles et jeunes concernés.

Le CMPP est également régulièrement sollicité par des médecins psychiatres, psychothérapeutes, orthophonistes, qui orientent des enfants nécessitant une approche thérapeutique pluridisciplinaire.

Liens avec le secteur scolaire (Education Nationale et Enseignement catholique de Lyon)

Les professionnels sont régulièrement invités aux Équipes de Suivi de Scolarisation et Équipes Éducatives. Avec l'accord des parents, les professionnels, référents ou autres professionnels, sont régulièrement invités à ces temps de concertation avec les enseignants.

En lien avec les conclusions du GEVASCO, les médecins du CMPP sont souvent amenés à rédiger le certificat médical du dossier MDPH afin de demander les aménagements nécessaires. Les professionnels impliqués dans l'accompagnement de l'enfant sont amenés à écrire des notes cliniques complémentaires ou rédiger un bilan.

Grace à la fonction ressource qui est en train de se développer au CMPP, des actions de sensibilisation en direction des partenaires de l'EN seront déployées progressivement.

⇒ Perspective 2025

La Direction de l'Enseignement Catholique de Lyon invite l'ensemble des enseignants sur postes spécialisés de leur réseau pour une journée de travail, en mai 2025, au cours de laquelle ils souhaitent notamment leur proposer de découvrir les partenaires du secteur médical et médico-social avec lesquels les établissements scolaires vont être de plus en plus amenés à collaborer : CMP, CMPP, PCO, PCPE, EMAS, POP, CRA, CR-TLA. L'idée est de réunir des acteurs de ces différents dispositifs pour leur permettre de présenter leurs missions, leur fonctionnement et les modalités de collaborations avec les équipes pédagogiques, en lien avec les familles.

Ce sera l'occasion pour le CMPP de jouer son rôle de ressource au travers d'une présentation sous forme d'ateliers, de nos modalités d'accompagnement, nous permettant ainsi de renforcer les liens avec les établissements scolaires concernés.

Autres partenaires

Construction d'un lien en vue d'un partenariat du CMPP avec la Maison des Adolescents du Rhône, avec l'idée à terme qu'une convention existe entre les établissements, dont certaines activités cliniques sont proches. Des « partenariats » informels existent avec des personnels ou établissements Education Nationale, ASE, ou établissements médico-sociaux (MECS, ITEP).

Dans le cadre de ses activités personnelles, une psychologue entretient un partenariat avec les LAEP (lieux d'accueil enfants-parents), enfants de 0 à 4 ans, et notamment avec le Jardin Couvert à Lyon 3, et La Petite Maison à Caluire et Cuire. Il sera intéressant de formaliser des liens partenariaux avec cette structure petite enfance, et notamment dans l'objectif de développer la fonction de prévention du CMPP.

L'éducatrice spécialisée entretient un partenariat avec l'université Catholique de Lyon (UCLY) et la faculté de médecine de Lyon Laënnec dans le cadre du projet de soutien aux devoirs par des étudiants en médecine et en psychologie.

Afin de renforcer les liens avec les partenaires, nous allons structurer des « rencontres partenaires », avec l'idée d'une rencontre tous les 15 jours, les mardis matin, en visio de préférence. Nous avons déjà eu plusieurs échanges avec des acteurs du territoire, récemment avec le CAMSP Décines, et souhaitons poursuivre avec la plateforme POP.

PROJET DE SOIRÉE/DÉBAT EN DIRECTION DES FAMILLES DU CMPP ET DE LA CRÈCHE PEPILOU

Cadre général

Afin de développer l'action de prévention du CMPP, il est envisagé, à raison de 2 fois par an, de développer des événements co-portés par la crèche Pepilou et le CMPP à destination des familles de jeunes enfants, mais aussi des plus âgés.

En effet, certaines thématiques seront orientées petite enfance et pourraient toucher les familles des enfants les plus jeunes suivis par le CMPP. Mais des thématiques plus transversales, intéressant tous les âges pourraient également être proposées et intéresser autant les familles du CMPP que de la crèche.

Ces événements seraient ouverts sur le territoire et bénéficieraient du relai des PMI et des PCO notamment pour la communication auprès des familles.

L'objectif est de pouvoir apporter des informations et de la ressource aux familles, tout autant que de favoriser des liens et des échanges entre familles et pourquoi pas, à terme, consolider, entre 2 événements, d'autres types d'actions comme des cafés des parents.

Evénement 2024

Une première conférence co-portée par la crèche et le CMPP qui s'est tenue le 9 décembre 2024 sur le thème « [Poser des limites : Pourquoi et comment accompagner votre enfant](#) »

La conférence a été animée par Céline Dufresne, médecin pédopsychiatre et directrice médicale au CMPP Bossuet et Barbara Laurent, psychologue clinicienne, intervenante à la crèche.

Nous avons accueilli 34 participants : parents de la crèche, parents accompagnés par d'autres crèches et professionnels (responsable pôle petite enfance du centre social et culturel du Tonkin, professionnels de la crèche, assistantes maternelles, professionnelle du CMPP, professionnels des PEP).

Nous avons adressé une enquête de satisfaction, mais n'avons eu que 4 retours, pour les 4 retours, la satisfaction est de 4.5 sur 5.



L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE (AXE 12 DE LA FEUILLE DE ROUTE)

UN TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATIF A L'ELABORATION DU NOUVEAU PROJET DE SERVICE

Le rapport d'inspection de l'ARS a confirmé la nécessité de réécrire le projet de service du CMPP pour qu'il réponde aux obligations des ESMS. À la suite de la visite post inspection de l'ARS en octobre 2023, l'échéance a été fixée à septembre 2024.

Nous avons fait appel à un cabinet conseil, A SENS OUVERT, fondé en 2009. Il réunit 5 consultants associés engagés dans une même vision de l'organisation, humaine et systémique, et animés par les mêmes valeurs, de respect humain et de durabilité. Juliette Le Lay a débuté l'accompagnement fin décembre 2023 et le travail en équipe s'est poursuivi jusqu'en juin 2024.

Toute l'équipe du CMPP a été impliquée dans ce travail de réécriture.

Un comité de pilotage interne au CMPP est le noyau dur du travail d'élaboration. Il est composé de la directrice, de l'adjointe de direction, du médecin directeur, du médecin pédopsychiatre, de 2 psychologues, d'une orthophoniste, d'une psychomotricienne, de l'éducatrice spécialisée, de la secrétaire de direction ainsi que l'administrateur référent du CMPP, en tant que garant de la cohérence du projet de service du CMPP avec le projet fédéral et le projet associatif des PEP69/ML.

Le comité de pilotage a la charge de collecter et de transmettre des informations à l'ensemble de l'équipe pour alimenter le projet de service.

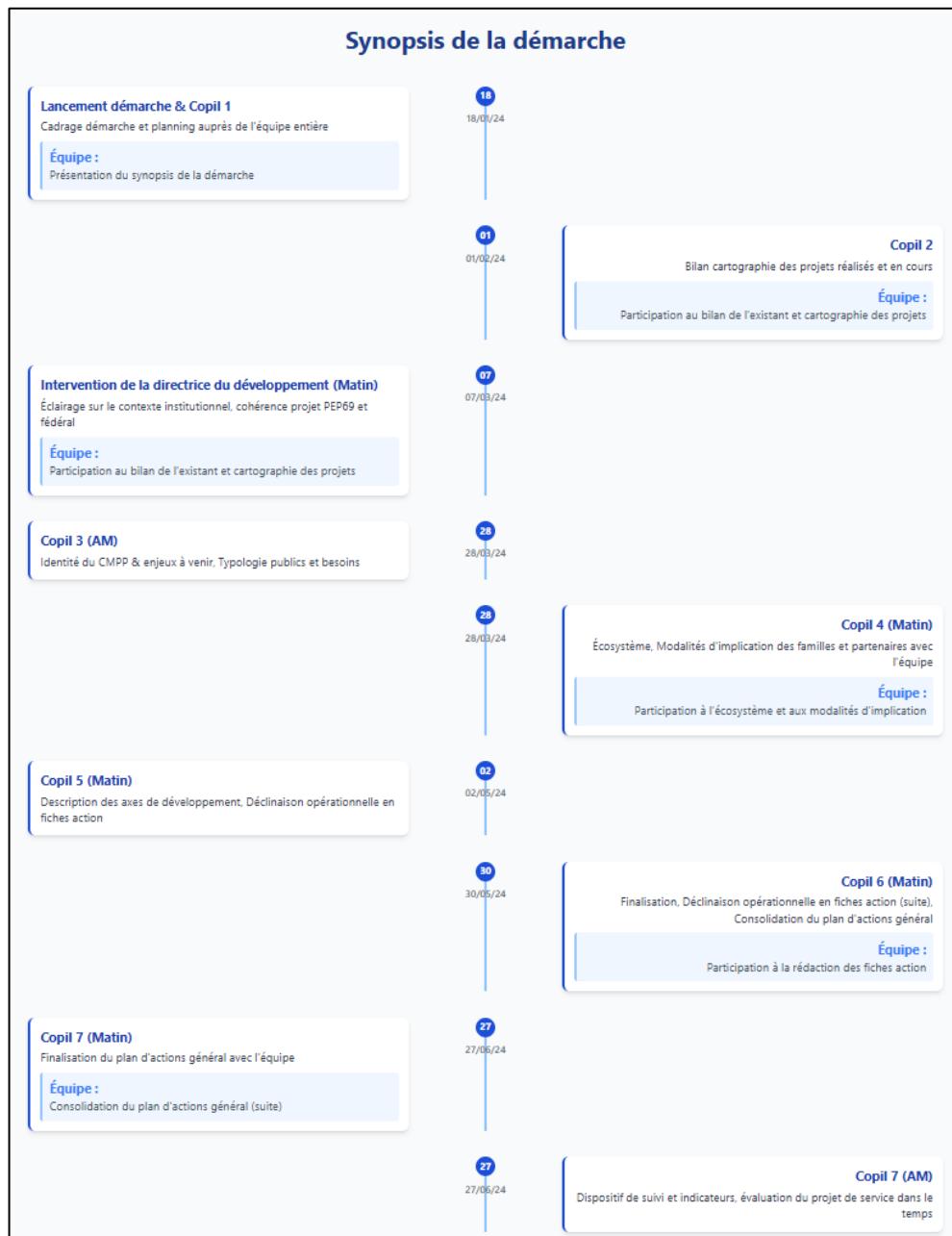
Le cahier des charges du futur projet de service implique de respecter l'ADN du CMPP, tout en accompagnant les évolutions nécessaires. Il nous importe également de rester réaliste et de ne pas faire abstraction des contraintes existantes (budget, temps...) et en conséquence de fixer des objectifs atteignables au regard du peu de temps disponible de l'équipe, très mobilisée au quotidien.

Nous nous questionnons à l'occasion de ce projet de service sur la place des familles dans la réflexion sur le développement du CMPP. Comment les impliquer ?

Notre volonté est de conduire ce projet en démarche participative en veillant à ce que l'ensemble de l'équipe soit concertée, ainsi que des familles et des partenaires.

Nous avons pris davantage de temps pour finaliser la rédaction du projet de service, afin de pouvoir mettre en œuvre une modalité de collecte de la contribution des familles et des jeunes accompagnés, ainsi que des partenaires.

SYNOPSIS DE LA DEMARCHE



AXES STRATEGIQUES DU FUTUR PROJET DE SERVICE

Deux axes stratégiques principaux ont émergé des travaux de réflexion en équipe :

Réaffirmer et communiquer l'identité, le rôle et la place du CMPP en l'inscrivant dans le maillage territorial et en développant les liens partenariaux et de nouvelles actions.

- **Communiquer**

- Créer un site web avec les liens des autres sites partenaires
- Avoir une newsletter
- Créer un livret/plaquette à destination des parents et partenaires (réaliser un sondage auprès des intéressés en amont pour vérifier l'utilité de cette action)
- Être présents sur des journées, événements

- Construire un livret pour mettre en avant les pratiques et difficultés (à articuler avec les outils de communication site web et newsletter)
- Construire une BD à destination des enfants : pourquoi la consultation? Comment? (Recenser l'existant dans d'autres établissements en préambule de la création de la BD)

- **Renforcer la connaissance des acteurs du territoire / Développer les liens partenariaux**
- Construire un répertoire interne et externe et l'actualiser. Faire du lien avec l'annuaire des ressources porté par l'ERHR AuRA
- Présentation de l'équipe pluridisciplinaire
- Séminaire de présentations cliniques à destination des professionnels de l'Education Nationale avec un intervenant thématique extérieur et des écrits à diffuser ensuite (cf. actes de colloque)
- Référencement des activités de loisirs et culturelles pour les familles du CMPP sur les activités extérieures proposées
- Organiser des rencontres avec tous les partenaires, type journées portes ouvertes (familles, partenaires)
- Renforcer les liens
- Partenariats autour de dispositifs cliniques : psychodrame ou autre

- **Soutenir le partage des connaissances par l'actualisation des savoirs et leurs transmissions (veille, recherche, prévention et formation)**

- **Se former** : Se former notamment à l'interculturalité

- **Prévenir / Orienter / Co-construire avec les familles**
- Faire un café des parents
- Rencontres prévention 0-4 ans, public adolescent
- Soutien à la parentalité,
- Prévention précoce « entrée en maternelle »
- Développer et soutenir l'implication des parents (autodétermination) au sein du CMPP dans le parcours de soin et plus largement dans les autres activités.
- Définir les modalités et modes de collaboration avec la PMI :
 - Mettre en place un temps d'accueil des familles en lien avec la PMI
 - Prendre acte des retours des familles pour favoriser l'émergence de dispositifs qui leur correspondent
 - Recueillir la parole des usagers (enquête, questionnaires, témoignages...)

- **Définir la fonction Ressource**

- **Favoriser les échanges en interne sur les pratiques et les dispositifs d'intervention de soin**
- Renforcer la présentation en réunion des différentes pratiques au CMPP (ex: qu'est-ce qu'un bilan?)
- Expliciter en interne les dispositifs d'accompagnement (individuels et groupaux)
- Soutenir la présentation des groupes réunion clinique (ex : thérapeute auprès de l'ensemble de l'équipe)
- Renforcer la démarche qualité de l'accompagnement (gestion des événements indésirables, formaliser les procédures...)

Le projet de service sera présenté au CA des PEP69/ML d'ici décembre 2025.

MISE EN CONFORMITÉ À LA SUITE DU RAPPORT D'INSPECTION DE L'ARS

CONTEXTE

Une inspection a été diligentée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et s'est déroulée les 8 et 13 décembre 2021. La mission d'inspection a établi un premier rapport. Il a été adressé par courrier au CMPP courant mai 2022. Le rapport établit une série de dysfonctionnements et propose une série de mesures correctives pour y remédier.

Le président de l'association a adressé en retour un courrier en juin 2022. Il y apporte des éléments de contexte, précise l'avancée de la démarche de fusion absorption et des fragilités du pilotage du CMPP du fait du double départ des directeurs et directrices médicales.

Un report de délai de la mise en œuvre des mesures est demandé.

Le rapport d'inspection définitif est envoyé à l'association fin juillet 2022. Dans le courrier d'accompagnement, le directeur général de l'ARS précise maintenir la majorité des mesures correctives et demande une mise en œuvre quasi immédiate.

Ce rapport présente :

- 7 écarts avec les lois de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et la loi de 2005 pour l'égalité des chances et des droits des personnes handicapées,
- 43 recommandations et préconisations

Des grands thèmes se dégagent :

- Locaux accessibles PMR : Ecart avec la loi n° 1 : E1,
- Améliorer l'accueil (physique, téléphonique) et rendre plus efficiente la procédure d'admission : E2/E3,
- Améliorer le parcours de prise en charge des jeunes, l'évaluer de façon objective : E5/E6,
- Mettre en place un véritable pilotage associatif et de direction,
- Se mettre en conformité avec le cahier des charges de 2018 concernant les évolutions des CMPP :
- Développer des actions de prévention, des actions de soutien à la parentalité,
- Développer des actions d'évaluation et de diagnostic précoce,
- Incrire l'accompagnement des jeunes dans une logique de passage de relais [...] pour les plus de 16 ans.
- Mise en place d'une politique de gestion des risques structurée et démarche qualité,
- Consolider la GRH,
- Formaliser les partenariats.

LES PREMIÈRES MESURES CORRECTIVES À LA SUITE DU RAPPORT D'INSPECTION

Dès le premier rapport d'inspection de l'ARS en mai 2022, le directeur de transition a entrepris un certain nombre de mesures correctives notamment :

- Un meilleur suivi des jeunes dans les trois ans qui suivent la sortie.
 - ⇒ En 2024, les référents répondent aux demandes pour les enfants ayant le statut de suivi à 3 ans : ils peuvent réaliser jusqu'à 2 consultations, au terme desquelles, ils peuvent réorienter si besoin, ou si nouveau besoin d'accompagnement au CMPP : réadmission.
- Une salle d'attente plus agréable : achats de livres, de jeux et d'un tapis pour les enfants. Cette amélioration sera renforcée en 2023 par l'ajout d'un présentoir pour des supports de documentations et d'autres tapis.
- Une ouverture plus étendue de l'accueil téléphonique. Il a été ouvert le vendredi après-midi.
- La fiche premier contact a été améliorée pour plus de précisions sur l'adressage des enfants au CMPP.
- Un protocole de relance des familles non répondantes a été mis en place.
 - ⇒ En 2024, Des courriers types sont disponibles pour les professionnels
- Une participation du secrétariat aux réunions de façon systématique.

- Une mise en œuvre d'une démarche pour rétablir un climat social apaisé.
- Le positionnement de l'éducatrice spécialisée au sein de l'équipe : formation, entretien professionnel

LA FEUILLE DE ROUTE PRÉSENTÉE EN 2023 : SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DES MESURES CORRECTIVES (DÉTAIL DE L'OUTIL DE PILOTAGE EN ANNEXE 1)

La feuille de route reprend l'ensemble des recommandations/préconisations du rapport du 22 juillet 2022 non encore levées et une partie des recommandations delà levées qui sont à renforcer et stabiliser.

Le plan d'action a été divisé en grands thème de travail et subdivisés pour certains en volets thématiques.

Chaque axe de travail se décline en objectifs opérationnels, étapes ou mise en œuvre, périmètre et livrable, avec éléments de preuve.

12 axes ont été définis pour embrasser l'ensemble des recommandations :

- Axe 1 : Un parcours formalisé pour chaque enfant au sein du CMPP, se doter des outils de la loi 2002-2
- Axe 2 : Positionner le CMPP dans une logique de parcours, dimension de prévention et de diagnostic précoce
- Axe 3 : Positionner le CMPP dans une logique de parcours, renforcer les accueils et la procédure d'admission
- Axe 4 : Positionner le CMPP dans une logique de parcours, le projet de soin et l'évaluation des pratiques thérapeutiques
- Axe 5 : Positionner le CMPP dans une logique de parcours, prévoir et organiser la sortie du CMPP
- Axe 6 : Positionner le CMPP dans une logique de parcours, formaliser les partenariats
- Axe 7 : Organiser le pilotage de l'activité et fiabiliser le recueil des données d'activités
- Axe 8 : Piloter de façon active le CMPP pour accompagner le changement
- Axe 9 : Renforcer le pilotage des RH
- Axe 10 : Se doter d'une démarche qualité pour favoriser l'évaluation continue de l'organisation et des pratiques
- Axe 11 : Entamer une réflexion pour un déménagement des locaux du CMPP et du SESSAD dans des lieux plus adaptés
- Axe 12 : Ré-écrire le projet de service

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2 (AXE 1 DE LA FEUILLE DE ROUTE)

Les documents de la loi 2002-2 ont été retravaillés à plusieurs reprises et sont systématiquement remis aux familles par la secrétaire lors du rendez-vous d'admission : livret d'accueil, règlement de fonctionnement du CMPP, charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Le DIPEC est remis par les référents lors des premières admissions, et au cours des suivis pour l'ensemble des jeunes accompagnés, afin de nous mettre en conformité avec cette obligation et viser les 100% de DIPEC remis et signés, attendus par l'ARS. Un exemplaire est conservé par la famille, l'autre est déposé dans Médiateam.

Ces outils ont été réactualisés en 2024 dans le cadre de la préparation à l'évaluation externe prévue en juin 2025.

STRUCTURATION ET FORMALISATION DES PARCOURS DE SOINS DES ENFANTS-ADOLESCENTS PRIS EN CHARGE AU CMPP (AXES 3, 5, 6 DE LA FEUILLE DE ROUTE)

DU PROTOCOLE D'ADMISSION AU PROJET DE SOIN (AXE 3 ET 5 DE LA FEUILLE DE ROUTE)

Un premier niveau d'élaboration sur la problématique de l'admission a été travaillé en équipe lors de l'accompagnement par le cabinet SBW au cours de l'année 2022.

Ce travail s'est enrichi à l'arrivée de la nouvelle directrice en mars 2023 puis avec celle du médecin directeur en août 2023.

Ce travail visait à structurer un processus d'admission clair permettant de définir les critères d'admission, le processus d'admission et de sortie des jeunes, afin de gérer la liste d'attente. Il s'agissait aussi de définir le cadre de traitement des situations d'urgence.

En 2024, l'arrivée de la nouvelle assistante sociale a permis de repenser l'organisation du processus d'admission, elle y tient un rôle prépondérant, avec un glissement du recueil de la demande du secrétariat, vers l'assistante sociale.

Une commission d'admission a également été créée afin de fluidifier le parcours des jeunes.

Critères d'admissibilité

Le CMPP est un lieu de soins qui accueille des enfants-adolescents-jeunes adultes, âgés de 0 à 18 ans, présentant tous types de difficultés (troubles des apprentissages, troubles du neurodéveloppement, difficultés psycho-affectives, troubles du comportement ...), relevant d'une prise en charge pluridisciplinaire.

Critères d'urgence/ priorisation

- Enfant de moins de 6 ans (CPOM)
- Relais de soins (CAMSP, CMPP suite déménagement, PCO, SESSAD)
- Crise suicidaire
- Refus scolaire anxiou
- Evènement traumatique
- Sortie d'hospitalisation
- Après délibération de la commission d'admission pour la fratrie d'enfants déjà suivis au CMPP.

Critères de non-admissibilité

- Age > 18 ans
- Eloignement géographique : autre département (et Nord Rhône)
- Demande de suivi rééducatif orthophonique et psychomoteur isolé
- Après évaluation par l'assistante sociale et délibération de la commission d'admission pour les enfants-adolescents ayant une notification d'orientation en IME/ITEP/SESSAD.

Processus d'admission

• Recueil de la demande (téléphone, physique)

Le secrétariat est le premier interlocuteur d'une demande (nouvelle demande, enfants antérieurement suivis au CMPP et n'étant plus en suivi 3 ans - c'est-à-dire au-delà des 3 ans après l'arrêt du suivi au CMPP-, frère ou soeur d'un enfant en cours de suivi au CMPP).

[La secrétaire](#) recueille les éléments administratifs et inscrit le jeune concerné dans le fichier « liste d'attente CMPP RDV ».

L'**assistante sociale** contacte la famille afin de compléter le guide d'entretien téléphonique (recueil des éléments cliniques et anamnestiques). Elle consigne les éléments cliniques dans le volet « parcours » de Médiateam et réalise une fiche d'intervention.

Si la demande rentre dans les critères de priorisation, inscription par l'assistante sociale dans le fichier « liste d'attente CMPP RDV » dans l'onglet « prioritaire ».

- **Commission d'admission**

Au cours de la commission d'admission sont étudiées les situations prioritaires puis les situations d'enfants-adolescents-jeunes adultes inscrits sur la liste d'attente par ordre chronologique.

Des éléments peuvent être complétés par les professionnels présents à la commission d'admission (appels téléphoniques/ mails auprès des partenaires pour clarifier les besoins/ les moyens) et sont alors consignés dans le document liste d'attente ainsi que dans le dossier Médiateam (création d'une fiche d'intervention).

Plusieurs issues possibles consignées dans le document liste d'attente :

- Proposition d'un RDV dans les 15 jours pour les situations priorisées. La répartition des situations est alors discutée le jeudi matin en réunion clinique. (Pour les statuts Médiateam, passage de 1er contact à admission le jour de la consultation).
- Non admis, si critères d'exclusion, avec réorientation vers un autre lieu de soins.
- Passage sur la liste d'attente avec indication du dispositif à proposer (consultation d'admission psychologue, pédopsychiatre, consultation conjointe psychologue, pédopsychiatre, ou AS pédopsychiatre/psychologue...).
- Proposition lorsque cela semble possible d'un dispositif dans l'attente (PCO, Mon soutien psy, association d'aide aux victimes, maison des adolescents), avec rappel de la famille en amont de la proposition de consultation d'admission (AS).

- **Admission**

Organisation d'un rdv d'admission avec un consultant-référent (psychologue ou pédopsychiatre), voire avec 2 soignants, si indiqué. Inscription par le consultant de la proposition de créneau d'admission dans le fichier « RDV CMPP » et appel de la famille par le secrétariat.

Lors du 1er rdv :

- Remise des documents de la loi 2002-2 : livret d'accueil, règlement de fonctionnement du CMPP, charte des droits et libertés de la personne accueillie et DIPEC (en double exemplaire et à signer par la famille avec le référent puis à mettre dans Médiateam).
- Renseignements administratifs (carte vitale et pièce d'identité).
- Décision admission/ non-admission, et informations sur les modalités de prises en charge au CMPP si décision d'admission.
- Début du processus de soin (6 consultations d'évaluation des besoins, en vue de la coconstruction du PIA, à actualiser annuellement), en accord avec l'enfant-adolescent-jeune adulte et ses parents.

Processus de sortie

A l'issue du premier PIA (maximum 1 an) :

- Si l'objectif de l'accompagnement est acquis, sortie du patient.
- Si non-atteint : renouvellement du PIA et prolongation de la prise en charge.
- Rupture de contrat :
 - En cas d'absentéisme récurrent (3 rdv consécutif non excusés, envoi d'un courrier type sur lequel la famille ne répond pas)
 - Ou à la demande de l'usager ou de sa famille.

Gestion de la file d'activité : définition des places disponibles au CMPP

Les jeunes qui intègrent la file active correspondent aux critères d'urgence/priorisation. De ce fait, le critère d'antériorité de la demande ne permet plus forcément une entrée au CMPP. Nous devons réfléchir à une ratio qui permettrait de répondre aux critères d'urgence/priorisation, tout en tenant compte de l'ancienneté de la demande.

Les orthophonistes, qui ont des délais d'attente également importants pour pouvoir accompagner un jeune, travaillent également à leurs propres critères de gestion de leur liste d'attente.

Non-présentation de la carte vitale ou de l'attestation de droits lors du 1^{er} rdv au CMPP

Si le patient se présente au premier rdv sans carte vitale, nous proposons à la famille de télécharger sur place une attestation de sécurité sociale et de l'imprimer au secrétariat. Si nécessaire, les secrétaires, l'assistante sociale ou l'éducatrice spécialisée peuvent étayer la famille. Le CMPP ne donne pas de 2^{ème} rdv sans avoir reçu l'attestation de carte vitale.

L'ORGANISATION INTERNE

LES DIFFERENTS TEMPS D'ELABORATION COLLECTIFS

Le jeudi matin est consacré au travail en équipe avec un temps institutionnel de 30 minutes qui débute la matinée, puis s'enchaînent les différents temps cliniques décrits ci-dessous.

Réunions institutionnelles	Durée / Fréquence	Contenu
Réunion institutionnelle équipe complète	30min hebdomadaire	Partage d'informations Actualité du service/association
Matinée institutionnelle	Journée de 9H à 13H Environ une fois tous les 2 mois	Equipe complète et/ou groupes de travail
Groupes de travail	1H Lors des matinées institutionnelles	Mediateam (paramétrage/usage) Mesures correctives ARS DUERP
Réunions entre pairs	Durée / Fréquence	Contenu
Réunions médecins/psychologues	1H mensuelle	Clinique autour des enfants Procédures à faire évoluer (admission, rôle du référent,...)
Réunion orthophonistes	1H mensuelle	Clinique autour des enfants Organisation Echange/partage de pratique
Réunion psychomotriciennes	1H mensuelle	Clinique autour des enfants Organisation Echange/partage de pratique

Réunion équipe de direction	1H hebdomadaire	Pilotage – prise de décisions
Réunion équipe de direction élargie (+ directrice médicale)	1H hebdomadaire	Pilotage – prise de décisions
Réunions cliniques	Durée / Fréquence	Contenu
Professionnels concernés en équipes restreintes ou équipe entière	3H hebdomadaires le jeudi matin	Evocation des situations En « petits pas » et en « grand cas », synthèses, etc

TEMPS INSTITUTIONNEL

Durée actuelle : 30 minutes hebdomadaires.

Objectif : Partage d'informations (pas uniquement descendant). L'ordre du jour est coconstruit grâce au fichier en ligne sur lequel chaque professionnel peut indiquer ce qu'il souhaite voir traiter.

Définition : Tout ce qui concerne l'organisation du service, les points RH, et les éléments provenant de l'association (budget, etc.). Ce temps permet également le travail institutionnel autour de la démarche qualité ou autres thématiques.

TEMPS CLINIQUE

Points de coordination :

Durée actuelle : entre 20 et 30 minutes.

Définition : Points concrets concernant un enfant.

Exemples : ESS (qui y va ?), organisation si une famille doit être revue, synthèse, questions sur les groupes thérapeutiques (s'il manque un enfant par ex), organisation des groupes de travail, suivi 3 ans qui reviennent, relais, consultations des admissions prioritaires.

Ce temps est axé sur l'organisation et la gestion des priorités et non sur le fond.

Retour des consultations admission :

Durée : 15 minutes.

Ce temps n'est pas systématisé pour toutes les admissions, mais uniquement pour celles qui soulèvent des questionnements nécessitant un avis collectif.

Ce temps permet d'apporter de la créativité (grâce à l'avis des collègues) et d'éviter que le référent ait à définir seul le projet de l'enfant.

Synthèses :

Durée actuelle : 1h00

Concerne les professionnels en lien direct avec le jeune concerné, mais ouverture de ce temps à tous les professionnels intéressés à y participer en gardant une fois par mois avec l'équipe complète.

Grand cas :

Durée actuelle : 45 minutes

Les professionnels préparent la situation du jeune concerné avant la réunion en réfléchissant à une question spécifique à aborder.

Petits pas :

Durée actuelle : 20 minutes par petit pas sur 1h (3 petits pas traités en 1H de temps)

L'objectif des petits pas est noté à l'avance.

Temps de restitution du PIA :

Des créneaux sont proposés aux familles pour la rédaction et la signature du PIA.

REPARTITION DES TEMPS DE REUNION PAR RAPPORT AU TEMPS DE TRAVAIL DES PROFESSIONNELS

Compte tenu de l'organisation précisée ci-dessus, les professionnels passent un temps non négligeable en réunion, ce qui représente :

- 12,1 % pour le médecin directeur et 1 orthophoniste à 0,9 ETP
- 14,5 % pour une psychomotricienne à 0,75 ETP
- 15,6 % pour 4 psychologues et 1 psychomotricienne à 0,7 ETP
- 21,8 % pour l'assistante sociale, 1 psychologue, l'éducatrice spécialisée, 1 psychomotricienne et les neuropsychologues à 0,5 ETP
- 27,3 % pour 1 psychologue à 0,4 ETP
- 24,2 % pour 1 orthophoniste à 0,45 ETP

En 2024, tous les professionnels participaient à tous les temps de réunions. De ce fait, certains professionnels ont un temps de réunions proportionnellement plus important que d'autres rapporté à leur temps de travail. Les petits temps de travail sont donc plus impactés et mécaniquement ont moins de temps disponible pour les consultations dans leur temps de travail.

Pour les référents notamment, le nombre de références et le nombre de jeunes vus en consultation devra tenir compte de l'impact du temps de réunion dans l'organisation de chacun, au vu des ETP différents, afin de répartir au mieux la charge de travail.

Nous réfléchissons en 2025 à une organisation où notamment les temps de synthèse ne concerneront que les professionnels concernés par le jeune.

LA DÉMARCHE QUALITÉ

UNE DEMARCHE ASSOCIATIVE

Lors du premier trimestre 2024, les PEP 69/ML se sont engagés à relancer une démarche qualité des accompagnements qui soit ambitieuse et éthique.

Cela s'est concrétisé par le recrutement d'un chargé de mission qualité commun à l'association pour accompagner les établissements et services dans l'animation de leur démarche qualité ainsi que la préparation des évaluations externes selon le référentiel HAS.

Aussi, les PEP 69/ML se sont équipés d'un outil de pilotage et gestion des risques « AGEVAL ». En cours de déploiement dans les établissements et services, il doit, entre autres, faciliter la centralisation des données et le pilotage des plans d'actions.

Sur le plan organisationnel, 3 COPIL Qualité ont été organisés afin de structurer la démarche qualité associative et harmoniser les pratiques transverses, et plus particulièrement celles en lien avec les critères impératifs du référentiel HAS.

Un blog qualité, centralisant les diverses ressources documentaires telles que les RBPP, les procédures et autres ressources, est mis à disposition de l'ensemble des salariés de l'association.

Sur le plan opérationnel, en 2024 une attention particulière a été apportée à l'actualisation des outils de la loi 2002-2 et à la démarche de prévention des risques de maltraitance et violence en institution et l'actualisation des plans de gestion de crise et de continuité d'activité. Tout en poursuivant l'accompagnement de ces thématiques, la question de l'expression et la participation des personnes accompagnées et leurs familles sera au cœur de la démarche qualité PEP 69/ML pour cette année 2025.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE AU CMPP

Un groupe de travail pluriprofessionnel a été mobilisé dans la démarche de suivi des mesures correctives à mettre en œuvre à la suite de la visite d'inspection de l'ARS. Cette même équipe de travail est le groupe pilote de la réflexion sur le projet de service et les questions liées à la démarche qualité, avec l'idée de faire des liens entre les différents chantiers.

ÉVALUATION EXTERNE

Echéances

⇒ L'échéance de la prochaine évaluation externe est fixée au 25 et 26 juin 2025 pour le CMPP.

Avec l'appui du chargé de mission associatif, l'équipe du CMPP s'est engagé dès avril 2024 dans la démarche d'évaluation externe.

De nombreux chantiers sont déjà à l'œuvre et mobilisent les équipes de CMPP :

- Répondre aux attendus de l'inspection ARS
- Elaboration du projet de service avec un accompagnement externe
- Evolution des outils et notamment Médiateam

Un travail indépendant sur la question de la qualité apparaît comme une strate supplémentaire qui présente des risques quant à l'usure des professionnels sur les sujets institutionnels et le sens de cette agglomération de démarches.

Ces chantiers concourent à l'amélioration continue du CMPP, mais ne ciblent pas forcément les thématiques des critères impératifs.

Critères impératifs pour lesquels la question des connaissances - pratiques et niveau de formalisation nécessitent un travail important.

Objectifs

- Embarquer le sujet de la démarche qualité dans la réalisation du projet de service (finalisation pour 12/2025). Les deux sujets pouvant se nourrir l'un de l'autre.
- Réalisation de l'auto-évaluation via l'outil Ageval sur les 18 critères impératifs en 2024 avec un groupe représentatif du CMPP.
- Mise en place un rétroplanning cohérent pour maintenir l'implication des équipes et répondre aux exigences HAS (équilibre à trouver).

Auto-évaluation

Après présentation du référentiel d'évaluation de l'HAS (avec un zoom sur les critères impératifs) en réunion de service, plusieurs réunions de travail ont été programmées avec le groupe de travail représentatif pour mettre en œuvre l'auto-évaluation et les liens avec le projet de service.

Ci-dessous le plan d'action AGEVAL suite à l'auto-évaluation.



[Les professionnels] - Droits de la personne accompagnée

Critères	Objectifs	Thèmes	Responsables	Échéances	Priorités
• 2.2.6 [ESSMS]	Développer les outils permettant le respect des droits et libertés des personnes accompagnées	- 05.2 Droits de la personne accompagnée*	MALET Carole		1
Actions					
	Actualiser le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil de la PA en fonction des dernières exigences réglementaires (+ soigner l'accessibilité).	GISLARD Alexandre		31/01/2025	
	Expression et participation des familles : Réaliser la trame de l'enquête de satisfaction 2025	MALET Carole		31/01/2025	
	Diffuser les RBPP aux professionnels à raison d'une fois par trimestre (+ planning prévisionnel des diffusions sur 2025)	GISLARD Alexandre		31/01/2025	
	Réaliser une note interne CMPP décrivant la modalité de recueil des droits à l'image (réalisée Ad Hoc selon les événements).	MALET Carole		31/01/2025	
	Réaliser une sensibilisation auprès des professionnels sur les droits et libertés de la personne accompagnée, les outils de la loi 2002.2, les écrits professionnels. (Réunion du 6/02)	MALET Carole		06/02/2025	
• 2.2.2 [PRO]	Revoir (et formaliser) la procédure d'accueil du nouveau salarié, les documents transmis et le livret d'accueil du nouveau salarié	MALET Carole			1

[L'ESSMS] - Accompagnement à la santé

Édité le : 08/01/2025

Généré avec Agoral

1 / 3



Critères	Objectifs	Thèmes	Responsables	Échéances	Priorités
• 3.6.2 [PRO]	Réaliser une note interne définissant la place du CMPP vis à vis du circuit du médicament + suivi de l'armoire à pharmacie	- 06 Accompagnement à la santé	DUFRESNE Céline		1

[L'ESSMS] - Démarche qualité et gestion des risques

Critères	Objectifs	Thèmes	Responsables	Échéances	Priorités
• 3.14.1 [ESSMS]	Actualiser le plan bleu (coconstruit avec les professionnels)	- 02.4 Gestion de crise et de continuité de l'activité*	MALET Carole		2
Actions					
	Finaliser le plan bleu (version actualisée 2025)	MALET Carole		31/01/2025	
	Communiquer le plan bleu à l'interne (CMPP) et à l'externe (Siège pour ARS)	MALET Carole		28/02/2025	
• 3.13.1 [ESSMS]	Mettre en œuvre la note de cadrage Pep69/ML sur le circuit de déclaration des événements indésirables et Plaintes & Réclamations	GISLARD Alexandre			1
Actions					
	Communiquer lors de réunion institutionnelle du 23/01 du CMPP sur la démarche/procédures EI + Plaintes et Réclamations	GISLARD Alexandre		23/01/2025	
	Mettre en place les outils de déclarations (FEI + P&R) et la tenue du registre (suivi par Noémie.P)	MALET Carole		30/01/2025	

Édité le : 08/01/2025

Généré avec Agoral

2 / 3



Auto-évaluation CMPP Bossuet - 2024 - Critères Impératifs
Plan d'actions provisoire

Critères	Objectifs	Thèmes	Responsables	Echéances	Priorités
			Pilotes	Echéances	
Actions					
	Identifier un espace d'analyse des FEI / Plaintes & Réclamations (analyse + plans de traitement des principales thématiques).		MALET Carole	21/02/2025	
	S'assurer de partage d'information sur EI / P&R dans les outils réglementaires (Règlement de fonctionnement, Livret d'accueil, affichages...)		GISLARD Alexandre	28/03/2025	
• 3.11.1 [ESSMS]	Réaliser un plan de prévention des risques de maltraitance et violence au bénéfice des personnes accompagnées	• 02.2 Gestion du risque • Maltraitance et violence	GISLARD Alexandre		1
Actions			Pilotes	Echéances	
	Identifier les principaux risques de maltraitance et violence auxquels est exposé le CMPP (cartographie risques internes + externes et plan de traitement). GT du 20/02/2025		GISLARD Alexandre	28/02/2025	
	Identifier les outils de sensibilisation aux repérages des violences et maltraitances, les procédures de signalement (voir base URPEP) et les partager aux professionnels		GISLARD Alexandre	07/03/2025	

Édité le : 08/02/2025 Généré avec Agoral 3 / 3

En résumé

- Concernant les droits et libertés de la personne accompagnée**

Une note rédigée par le chargé de mission décrivant le programme des RBPP a été envoyée par mail aux professionnels.

Actualisation de l'ensemble des outils de la loi 2002-2 effectuée (notamment avec le souci d'accessibilité des documents au public accueilli).

Rédaction par la direction d'une note interne décrivant la demande d'autorisation des droits à l'image.

Réalisation par la direction d'une nouvelle trame du questionnaire de satisfaction 2025 (format papier et google form avec réponse anonymisée). Diffusion du questionnaire en salle d'attente et via mailing liste issue de mediateam.

Le 6 Février 2025 est prévue une sensibilisation aux professionnels en équipe entière sur les outils (DIPEC, Règlement de fonctionnement, Livret d'accueil et la charte des écrits professionnels).

- Concernant le circuit du médicament**

Le médecin directeur a rédigé une note interne au CMPP sur l'implication (limitée) du circuit du médicament.

- Concernant la démarche qualité**

Plan bleu :

- Finalisation du document Plan Bleu par la direction.
- Envoi au siège pour envoi groupé PEP 69/ML à l'ARS

- Evènements indésirables et Plaintes et Réclamations**

- Lecture et adaptation aux contraintes du CMPP par la direction
- Partage du sens et des procédures aux équipes prévu le 23 janvier 2025
- Mise à disposition des outils (Fiche de déclaration) pour mise en œuvre.

- **Plan de prévention maltraitance et violences**

- Présentation à l'équipe complète le 23 janvier 2025 de la démarche.
- Réalisation d'un atelier le 20 février 2025 avec l'équipe de direction, puis en équipe complète.
- Livrable : Cartographie des risques de maltraitance et violence + Plan d'action

DÉMARCHE RGPD

Un comité de pilotage associatif met en œuvre l'ensemble des modifications de nos pratiques autour du traitement des données personnelles, dans le respect de la RGPD au sein de l'association, en lien avec un DPO externe (société COSIPE). Le responsable SI de l'association participe à ces travaux.

ENQUETE DE SATISFACTION

Une enquête de satisfaction en ligne a été envoyée le 19 février 2025 à 181 familles à partir des adresses emails extraits de Médiateam. 35 familles ont répondu, soit 19,3 % de réponses au questionnaire. 65 % des questionnaires ont été renseignés le jour de leur envoi aux familles, les autres ont été renseignés jusqu'à la fin du mois de février.

Dans le même temps, l'enquête au format papier est disponible dans la salle d'attente du CMPP.

Les résultats indiquent une satisfaction moyenne à partir de 14 questions de 4,3/5.

Les réponses aux questions suivantes ont obtenu une note inférieure à 4 :

- Les locaux sont-ils adaptés/accessibles?
- Que pensez-vous de la coordination du CMPP avec les différents partenaires? (Ecoles, services sociaux, ...)

Verbatim des remarques générales et suggestions

- Équipe à l'écoute
- Le standard le vendredi après-midi facilite beaucoup nos rdvs du vendredi après-midi.
- Le plus gros souci semble conjoncturel, le manque de médecins, orthophoniste, ...
- Équipe à l'écoute et indispensable pour les enfants porteurs d'handicaps.
- J'aimerais plus de disponibilité pour le suivi de mon enfant et également des rencontres sans l'enfant pour pouvoir échanger.
- Merci à M... pour l'aide apportée durant cette période difficile, la gestion des émotions en groupe a été bénéfique pour ma fille. MERCI.
- Ne changez rien 
- Nous sommes bien suivis par rapport à nos problématiques. Équipe efficace et disponible depuis plusieurs années.
- La mise en place des groupes est un peu longue à se mettre en place alors qu'ils sont de qualité. Très dommage car c'est autant de séances perdues sur une année. Les professionnels sont de grande qualité. Cela pénalise les familles qui attendent le commencement des séances. Très bon suivi de Mme... pour notre fille. La rencontre avec d'autres parents me semble une bonne idée pour échanger lors de moments formels ou informels. Merci pour votre travail.
- Merci pour votre accompagnement et votre professionnalisme.

L'analyse des enquêtes sera faite au moins une fois par an et fera l'objet d'une attention particulière sur les points de remarques afin d'apporter des améliorations au service rendu.

SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

Concernant la durée de prise en charge, l'objectif est d'augmenter le taux de rotation de la file active de manière à diminuer la liste d'attente.

La durée d'accompagnement devra être inférieure ou égale à deux années pour 70% des enfants accueillis.

Concernant l'activité d'accompagnement hors diagnostic (nombre de prestations directes) :

Cible : au moins un acte facturable par semaine et par enfant est requis lorsque ce dernier est en traitement.

Concernant le partenariat et la coopération avec les acteurs du territoire :

Cible : 50% des heures de réunions de suivi d'enfant incluront des partenaires extérieurs.

Le tableau ci-dessous précise les attendus d'activité dans le cadre du nouveau CPOM 2024-2028

Ouverture du CMPP	Nombre jours ouverture/an	213
File active & mobilité	Total file active	419
	% nouveaux entrants après attente entre demande de PEC et signature DIPEC ≥ 6 mois	0%
	% d'enfants restés en groupe d'accueil pendant une durée ≥ à 3 mois	0%
	% d'enfants sortis dans les 2 ans suivant le début de PEC	≥ à 70%
Actes (dans & hors l'ESMS)	Total actes à réaliser	8.500
	% taux absentéisme usagers	< à 10%
	% d'enfants en suivi thérapeutique ayant bénéficié d'au moins 1 acte par semaine	100%
	% enfants âgés de 0 à 3 ans	> à 10%
	Nombre d'actes / usager	20
	Nombre d'actes / ETP	904
	Nombre usagers /ETP	45
Partenariat / Coordination	% de réunions pour suivi d'enfants avec partenaires extérieurs (hors groupes d'accueil)	50%

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS

Contrôle	Date intervention	Entreprise
Extincteurs/BAES	09/06/2022	CHUBB SICLI
	19/03/2024	BSI Extincteurs
Vérification alarme incendie	19/03/2024	BSI Extincteurs
Installations électriques	20/02/2024	DEKRA
	07/03/2025	DEKRA
Ramonage conduit de fumée	03/04/2023	Milliery GBF

RESSOURCES HUMAINES

Après une année 2023 marquée par plusieurs mouvements de personnels, l'année 2024 connaît également une série de nouvelles embauches (2 neuropsychologues et une AS sur nouvelle enveloppe octroyée par l'ARS pour le développement de la fonction ressource), mais également des départs de professionnels difficiles à remplacer.

Les postes notamment d'orthophoniste, de médecin, et le mi-temps d'AS sont toujours vacants. Le nouveau poste de psychologue (nouvelle enveloppe octroyée par l'ARS pour le développement de la fonction ressource) vient tout juste d'être pourvu et le poste de secrétaire médico-sociale a vu se succéder plusieurs personnes qui ne sont restées que quelques jours, sans même finir leur période d'essai, avant une embauche pérenne en mai 2024.

Nous avons également eu recours de nombreuses fois à des intérimaires entre janvier et mai 2024 pour le remplacement du poste de secrétaire médico-sociale démissionnaire, en attendant une embauche pérenne en mai 2024. Le dispositif Bossuet (SESSAD et CMPP) a en effet rencontré d'importantes difficultés pour le recrutement d'une secrétaire médicosociale. Le poste était historiquement un poste partagé entre le SESSAD et le CMPP. Toutefois il a été difficile de trouver des candidats ayant les compétences requises pour le poste (gestion d'accueil téléphonique et physique, courrier, tableaux de suivis administratifs, tenue du dossier Médiateam).

Afin de rendre ce poste plus attractif, il a été décidé d'ouvrir un poste à temps plein au CMPP, et un autre poste au SESSAD (augmentation du temps de travail de 0,4 ETP à 0,5 ETP afin de le rendre plus attractif).

Depuis janvier 2024, l'adjointe de direction émarge à 0.5 ETP sur le dispositif Bossuet et 0.5 ETP sur le CTRDV. De Janvier à décembre 2024, le pilotage du CMPP était donc porté par une équipe de direction de 3 personnes : la directrice de dispositif, l'adjointe de direction et le médecin directeur.

Après une année sous cette organisation, nous avons redéfini les périmètres de la directrice de dispositif et de l'adjointe de direction. Pour le dispositif Bossuet, la directrice de dispositif conserve le pilotage opérationnel du CMPP et l'adjointe conserve le pilotage opérationnel du SESSAD Bossuet. Cette organisation nous semble plus cohérente et lisible pour les équipes, et soulage les membres de la direction en termes de charge mentale.

L'équipe de direction (directrice de dispositif et médecin directeur) travaille de manière articulée dans une volonté de pilotage partagé, avec le souci d'impliquer l'équipe dans la transformation attendue.

ORGANIGRAMME AU 1ER JANVIER 2025

FONCTIONS	ETP	Commentaires
Direction 1 ETP		
Directrice de dispositif	0.5	
Adjointe de direction	0.5	
Secrétariat 2 ETP		
Secrétaire de direction	1	
Secrétaire médico-sociale	1	
Direction médicale 0.9 ETP		
Pédopsychiatre 0.55 ETP	0.55	Poste à pourvoir
Psychologues 4.7 ETP		
	0.7	
	0.4	

	0.7	
	0.7	
	0.7	
	0.5	
Psychologue/neuropsychologue	0.5	Enveloppe nouvelle de l'ARS – développement de la fonction ressource
Psychologue/neuropsychologue	0.5	Enveloppe nouvelle de l'ARS – développement de la fonction ressource
Psychomotriciennes 1.92 ETP		
	0.75	
	0.50	
	0.7	
Orthophonistes 1.75 ETP		
	0.45	
	0.5	Poste à pourvoir
	0.9	
Éducatrice spécialisée 0.5 ETP	0.5	
Assistante sociale 0.5 ETP	0.5	Enveloppe nouvelle de l'ARS – développement de la fonction ressource
TOTAL	13.20	

MOBILITES, RECRUTEMENTS

Embauches 2024	
Fonction	Date
Secrétaire 0.60 ETP	08/01/2024
Adjointe de direction 0.5 ETP	08/01/2024
Secrétaire 0.60 ETP	19/02/2024
Secrétaire 0.60 ETP	11/03/2024
Secrétaire 0.60 ETP	25/03/2024
Neuropsychologue 0.5 ETP	15/04/2024
Assistante sociale 0.5 ETP	14/05/2024
Neuropsychologue 0.5 ETP	15/05/2024
Secrétaire 0.60 ETP	27/05/2024
Départs 2024	
Fonction	Date
Secrétaire médico-sociale 0.60 ETP	17/01/2024
Secrétaire médico-sociale 0.60 ETP	20/02/2024
Secrétaire médico-sociale 0.60 ETP	14/03/2024

Arrêts longue durée		
Fonction	Date	Motif
Orthophoniste	01/01/24 au 23/08/24	Maladie

RECORDS A INTERIMAIRE

Fonction	Dates	Motif
Secrétaire medico-sociale	Du 01/01/2024 au 31/01/2024	Remplacement secrétaire démissionnaire
Agent administratif	Du 01/01/2024 au 31/01/2024	Surcroit d'activité (passage dossiers physiques/dossiers numériques)
Secrétaire médico-sociale	Du 01/02/2024 au 29/02/2024	Remplacement secrétaire démissionnaire
Agent administratif	Du 01/02/2024 au 29/02/2024	Surcroit d'activité (passage dossiers physiques/dossiers numériques)
Secrétaire medico-sociale	Du 01/03/2024 au 31/03/2024	Remplacement secrétaire démissionnaire
Agent administratif	Du 01/03/2024 au 31/03/2024	Surcroit d'activité (passage dossiers physiques/dossiers numériques)
Secrétaire médico-sociale	Du 01/04/2024 au 30/04/2024	Remplacement secrétaire démissionnaire
Agent administratif	Du 01/04/2024 au 30/04/2024	Surcroit d'activité (passage dossiers physiques/dossiers numériques)
Agent administratif	Du 01/05/2024 au 31/05/2024	Surcroit d'activité (passage dossiers physiques/dossiers numériques)
Assistant administratif	Du 18/06/2024 au 30/06/2024	Projet santé numérique
Assistant administratif	Du 21/10/2024 au 31/10 2024	Remplacement secrétaire (maladie)
Assistant administratif	Du 01/11/2024 au 29/11/2024	Remplacement secrétaire (absence 1 mois)

AJUSTEMENT DE POSTES

Évolution ETP 2024		
Fonction	Évolution	Motif
Directrice médicale	0.65 à 0 .9 ETP (8/01/2024)	Temps de médecin disponible/départ d'un pédopsychiatre
Psychologue	0.5 à 0.7 ETP (9/01/2024)	Diminution temporaire de 0.2 ETP d'un psychologue
Secrétaire	0.60 à 1 ETP (15/10/2024)	

ACTIONS DE FORMATION (AXE 9 DE LA FEUILLE DE ROUTE)

Comme le prévoit le cahier des charges régional des CMPP, 3 professionnels (psychomotricienne, psychologue, éducatrice spécialisée) ont été formés en 2023 à la compréhension des jeunes présentant des TSA et l'éducatrice spécialisée a été formée à la coordination de parcours complexes.

En 2024, les 2 neuropsychologues et 1 psychologue ont été formés à l'autodétermination des personnes accompagnées, dans une démarche associative de socle commun de formation de l'ensemble des professionnels de l'association à cette approche.

Intitulé de la formation	Organisme	Fonction des professionnels	Nombre de pros	Dates	Nombre d'heures
Approche systémique dans le travail avec les familles	Université Lyon 2	Psychologue	1	14/15 mars et 23 mai 2024	18
Rééducation grapho-psychomotrice	Go Elan	Psychomotricienne	1	25/26/27 novembre 2024	21
Le cadre juridique pour la pratique clinique et l'exercice professionnel des psycho et psychothérapeutes	Ligue française pour la santé mentale	Psychologue	1	05 mars 2024	4
Le rôle, les missions et les moyens du CSE	PROMETEA	Psychologue	1	28/29 mai 2024	14
Journée d'études Enfant et Handicap : ces comportements qui nous troublent	Une souris verte	Orthophoniste	1	20 juin 2024	7
Développer l'autodétermination des personnes accompagnées	Campus formation	Neuropsychologue Psychologue	3	14/15 novembre 2024	14
L'infantile, la connaissance et l'ignorance	Alpace	Psychologue	1	05 avril 2024	7
Enfant et parent dans la rééducation psychomotrice	S'Pass Formation	Psychomotricienne	1	29/30/31 mai 2024	21

3 professionnels du CMPP ont également assisté à la conférence de Yann Le Bossé sur le développement du pouvoir d'agir des personnes concernées, organisée par le Centre de formation des PEP69/ML le 3 juin 2024.



PERSPECTIVE 2025

Nous allons proposer en 2025 une formation aux écrits professionnels à l'ensemble de l'équipe. Cette formation, souhaitée par l'ARS sera financée par une enveloppe CNR dédiée. Elle vise à accompagner l'équipe pluridisciplinaire dans l'élaboration d'écrits efficents dans le cadre de la mise en œuvre des PIA. Cette formation portée par OCELLIA a pour objectif, entre autre, l'inscription de l'expression de la personne dans le processus d'écriture.

Objectifs de la formation

- Prendre conscience des différents enjeux de l'écriture professionnelle dans l'accompagnement des personnes et dans le travail en équipe pluriprofessionnelle
- Connaître la législation qui encadre les écrits professionnels dans le secteur médico-social
- Appréhender l'écrit comme faisant partie intégrante des pratiques professionnelles

Compétences visées

- Prendre en compte les cadres réglementaires et juridiques
- S'approprier le processus de la mise en écriture : identifier les différents temps, du recueil d'information à la co-écriture en équipe pluriprofessionnelle
- Identifier les enjeux spécifiques à chaque écrit pour :
 - Incrire l'expression de la personne dans le processus d'écriture
 - Cibler les informations utiles en fonction du type d'écrit
 - Adapter la formulation et la structuration de ses écrits aux destinataires
 - Développer une culture de co-écriture pluriprofessionnelle pour produire un modèle de pensée livrable à une diversité d'acteurs

Programme

- Les cultures et pratiques professionnelles pluridisciplinaires au sein du CMPP
- L'écriture professionnelle : le choix des mots, le travail entre la pensée et l'écriture
- Le processus individuel et collectif d'écriture : les différentes étapes du recueil d'information à la transmission aux destinataires
- Le projet personnalisé et le temps de l'évaluation : Synthèse et analyse professionnelle comme support à la démarche prospective dans l'accompagnement des enfants et de leurs familles
- Les cadres réglementaires / juridiques qui jalonnent les écrits professionnels
- L'écrit comme outil de la pratique d'accompagnement : La finalité des différents écrits et les besoins / les attendus des destinataires des écrits
- Les différents éléments de contenus des écrits professionnels dans le secteur médico-social : Expression des usagers (besoins, attentes...), évaluations des situations, éléments d'analyses professionnelles, propositions d'accompagnement...

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025

Finalisation du projet de service et début de mise en œuvre des fiches-action

Mettre en œuvre les modalités de recueil de la contribution des familles, jeunes accompagnés et partenaires au projet de service entre janvier et juillet 2025 pour une présentation au CA des PEP69/ML d'ici décembre 2025.

L'un des enjeux prioritaires dans la mise en œuvre du projet de service sera d'accroître la participation des familles à la vie du service et au développement de l'offre d'accompagnement du CMPP. Une première étape sera de proposer une matinée portes ouvertes en 2025 qui permettra aux familles et à l'équipe de se rencontrer en dehors de la démarche de soin. Des journées thématiques ainsi qu'un groupe d'expression des familles seront également à organiser régulièrement.

Poursuite du référencement de l'activité

Poursuivre la mise en œuvre de l'usage systématique de mediateam par l'ensemble des professionnels pour l'ensemble des actions conduites par le CMPP.

Structurer le pilotage de l'activité en réponse au futur CPOM, et aux demandes de mesures correctives.

Développement de la fonction de prévention et de ressource

Pour ce faire, l'ARS nous a octroyé une enveloppe budgétaire pérenne ainsi que des CNR spécifiques qui nous a permis de renforcer l'équipe salariée avec 2 neuropsychologues qui dédient une partie de leur temps de travail à la fonction ressource du CMPP.

Il sera également nécessaire de créer un site internet rendant l'action du CMPP visible. Ce site aura pour vocation de transmettre de l'information et de mettre à disposition des ressources. La démarche de création du site internet du CMPP est conditionnée, pour une part, à la finalisation du projet de service qui fixera les grands axes du projet.

Evaluation externe

L'évaluation externe du CMPP est prévue en juin 2025.

Renforcer les liens partenariaux et installer une dynamique partenariale

Bien que des liens informels existent autour des situations d'enfants avec des acteurs de soin, de l'Éducation Nationale ou de dispositifs de droits commun, les démarches pour formaliser des partenariats devront se renforcer.

L'un des enjeux de 2025 sera de mieux rendre visible le CMPP et ses actions, de mieux identifier les lieux de relai de soin et d'accompagnement avec lesquels conventionner pour un meilleur ancrage du CMPP dans le maillage territorial.

GLOSSAIRE

A

ADI-R : Autism Diagnostic Interview-Revised
ADOS : Autism Diagnostic Observation Schedule
AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap
ARS : Agence Régionale de Santé
AS : Assistante Sociale
ASAP : Accompagnement Spécialisé à la Personne
ASE : Aide Sociale à l'Enfance

C

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CEDA : Centre d'Évaluation et de Diagnostic de l'Autisme
CERFA : Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs ;
CIM-10 : Classification Internationale des Maladies, 10e édition
CIM-11 : Classification Internationale des Maladies, 11e édition
CMP : Centre Médico-Psychologique
CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
COPIL : Comité de Pilotage
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRA : Centre Ressources Autisme
CR-TLA : Centre de Référence des Troubles du Langage et des Apprentissages

D

DIME : Dispositif Institut Médico-Éducatif
DIPEC : Document individuel de prise en charge
DITEP : Dispositif Itinérant d'Éducation Thérapeutique et Pédagogique
DIU : Dossier patient
DPO : Data Protection Officer (Délégué à la Protection des Données)
DSM-5 : Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, 5th edition
DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
DYS : Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages

E

EA : Entreprise Adaptée
EAJE : Etablissement d'accueil de Jeunes Enfants
EE : Évaluation Environnementale
EMAS : Équipe Mobile d'Assistance Spécialisée
EN : Éducation Nationale

EPRC : Enseignant Pôle Ressource de Circonscription
ERHR : Equipe relais Handicap Rare
ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS : Établissement et Service Médico-Social
ESS : Économie Sociale et Solidaire

G

GEVASCO : Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation
GRH : Gestion des Ressources Humaines

H

HAS : Haute Autorité de Santé
HFME : Hôpital Femme Mère Enfant
IFMKDV : Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie pour Déficients Visuels
IME : Institut Médico-Éducatif

I

IMPro : Institut Médico-Professionnel

L

LAEP : Lieu d'accueil Enfants Parents

M

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

P

PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé
PCO : Plateforme de coordination et d'orientation
PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
PEP-3 : Pédagogie des Enfants Précoces - Évaluation et Prise en charge
PIA : Projet Individuel d'Accompagnement
Plateforme PO : Plateforme d'Orientation Professionnelle
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PMR : Personnes à Mobilité Réduite

Q

QUALLIOPI : Certification qualité des prestataires de formation

R

RBPP : Référentiels de Bonnes Pratiques Professionnelles

RCP : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

S

SAAAS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation
SAMNA : Service d'Accueil de Mineurs Non Accompagnés
SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile

T

TC : Troubles Comportementaux
TDAH : Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité
TDI : Trouble Déficitaire de l'Intelligence
TM : Trouble Musculaire
TND : Troubles du Neurodéveloppement
TSA : Troubles du Spectre Autistique
TSPA : Troubles du Spectre Psychotique Adolescent

U

UCLY : Université Catholique de Lyon
ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
URTD : Unité de Rééducation et de Traitement des Déficiences

LISTE DES REDACTEURS

Ont participé à la rédaction de ce rapport :

Rédaction du rapport

Carole Malet, directrice

Analyse et commentaires de la partie statistique

Docteur Céline Dufresne

Contributions

Noémie Pain, secrétaire de direction